

# Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne  
3ième trimestre 2009 – N° 29

## Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Denis Courtoy (AWEOC)  
Claude De Cnop (éleveur)  
Virginie Decruyenaere (CRA-W)  
Charles Delmotte (D GARNE)  
Sophie Prache (INRA)  
Marianne Raes (CISO)  
Philippe Vandiest (FICOW)  
Olivier Vanwarbeck (FICOW)

## Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(\*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte 103-0101534-43 (communication : cotisation).

(\*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

## F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47  
5030 Gembloux  
Tél. : 081/62 74 47  
Fax : 081/60 04 46  
E mail : ficow@ficow.be

## Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

A. Dupont – Ovidis  
J. Cornet – CETA Namur-Lux.  
V. Marlaire - GREPO  
J. Rappe – APEMV Namur  
M. Remy – ARSIA  
N. Kirschvink – FUNDP  
M.-L. Semaille – FWA  
F. Gérard – UCM  
G. Leclercq – Fédération des Bouchers-Charcutiers  
B. Pirsoul - CRIOC  
J. Dupuis

## Permanents

Philippe Vandiest  
Olivier Vanwarbeck

## Sommaire

Le mot de la Fédération .....	p.2
L'Haemonchus, un suspect en cas de mortalité d'animaux .....	p.3
L'argile : une alternative biologique dans l'alimentation des ruminants .....	p.5
Compte-rendu de la réunion des juges, experts et de l'AG de la Commission raciale Texel .....	p.6
Certification 'Indemne de Maedi-Visna' (ovins) et 'Indemne de CAE' (caprins) : procédures .....	p.7
L'élevage ovin viande en Wallonie - Analyses techniques et économiques .....	p.11
Communiqués de l'AWEOC.....	p.14
La production d'agneaux d'herbe .....	p.17
Ingestibilité et valeur alimentaire des foins issus de prairies à haute valeur biologique.....	p.22
Les béliers Texel disponibles en insémination artificielle .....	p.24
La paratuberculose chez les caprins .....	p.27
Viande d'agneau : pensez-y pour vos barbecues !.....	p.29
Abonnement collectif au périodique "La Chèvre" .....	p.30

## Le mot de la Fédération

**Philippe Vandiest – FICOW**

Pour la troisième année consécutive, la saison d'été appelle les éleveurs à se montrer vigilants face aux risques d'apparition de la fièvre catarrhale dans leur troupeau. Début juin, l'AFSCA a conseillé aux éleveurs de vacciner leurs animaux au plus tôt suite à la recrudescence de la maladie dans le Sud de la France et à sa remontée vers le Nord.

A ce jour, dans notre pays, seul le sérotype 8 de la maladie a été observé et la vaccination porte uniquement sur ce sérotype 8, comme aux Pays Bas, en Allemagne et au Luxembourg. Les pâturages transfrontaliers avec ces pays sont permis suite à des accords passés entre les autorités vétérinaires. Par contre, en France, la fièvre catarrhale étant aussi présente sous le sérotype 1, la vaccination porte sur les sérotypes 1 et 8. Les animaux allant pâturer en France doivent dès lors être vaccinés contre le sérotype 1 dès leur arrivée ou, à défaut, devront faire l'objet d'une expertise sanguine en fin de période de pâturage, pendant la période d'absence de vecteurs, pour pouvoir revenir en Belgique.

Pour rappel, le vaccin reste gratuit cette année, mais son administration (par un vétérinaire obligatoirement) ne sera pas indemnisée pour les caprins. Pour les ovins, elle le sera à raison d'un euro par animal vacciné pour autant que 15 animaux au moins soient vaccinés dans l'élevage.

Comme chaque année, la FICOW sera présente à la foire agricole de Libramont qui se déroulera du 24 au 27 juillet. Son stand et celui de l'AWEOC seront réunis dans une même tente, située en bordure du ring des concours (emplacement 42-02), dans laquelle se tiendra une exposition permanente des principales races ovines élevées en Wallonie. Si certaines ne seront pas représentées, c'est à la fois de par un manque de place et surtout de par la difficulté, voire l'impossibilité, de trouver des animaux provenant d'élevages indemnes de Maedi Visna, condition requise pour l'exposition. L'absence habituelle de chèvres dans cette exposition organisée par l'AWEOC est également due à l'obligation de ne pouvoir exposer que des sujets présentant un statut sanitaire (indemne de CAEV).

S'il est une race dont le succès doit probablement beaucoup aux expositions, c'est bien la race Ardennais Roux. Présentée comme quasi disparue il y a une quinzaine d'années, elle est en passe aujourd'hui de devenir la plus populaire en Wallonie.

Quelque 19 % des éleveurs inscrivant leurs animaux dans les livres généalogiques élèvent des Ardennais Roux. Ils sont presque aussi nombreux que les éleveurs de Texel viande (24 %) et dorénavant plus nombreux que les éleveurs de Suffolk (14 %), de Bleu du Maine (7 %), de Hampshire (5 %), d'Ile de France (5 %) et de Laitier

Belge (3 %), c'est-à-dire des seules races ayant fait l'objet d'une sélection organisée jusqu'en 2003 (année de création de l'AWEOC).

Cette résurrection devrait inciter les éleveurs des autres races locales menacées (Ardennais Tacheté, Entre-Sambre-et-Meuse et Mergelland) à obtenir le statut 'indemne de Maedi Visna' pour pouvoir participer aux expositions et relancer ainsi ces races dont les risques de disparition ou de consanguinité restent d'actualité. A défaut, l'autorité publique devrait reconnaître le semi échec des primes de relance octroyées pour ces races et participer plus activement à leur relance.

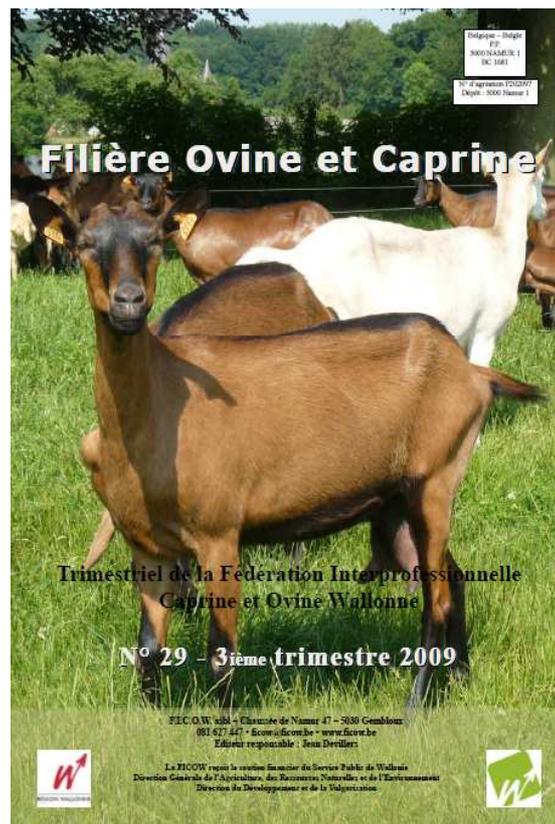
Cette résurrection devrait aussi interpeller les gestionnaires des races traditionnelles, dont le nombre d'éleveurs actifs stagne ou régresse. Les obligations administratives sans cesse plus nombreuses ne sont pas la seule raison à cet état de fait puisqu'elles n'empêchent pas l'explosion du nombre d'éleveurs de moutons Ardennais Roux. D'autres pistes doivent être analysées, parmi lesquelles la communication promotionnelle des races et les activités de sélection.

### CHANGEMENT D'ADRESSE E-MAIL :

Désormais, pour contacter la FICOW par e-mail, veuillez utiliser l'adresse suivante :

**ficow@ficow.be**

Les adresse postale, numéros de téléphone et de fax restent inchangés



# L'Haemonchus, un suspect en cas de mortalité d'animaux

Philippe Vandiest - FICOW

**L'Haemonchus est généralement présenté comme un parasite actif en été et plus particulièrement en juillet où il rencontre souvent des conditions de température et d'humidité qui lui sont favorables. Il s'affirme cependant être dangereux toute l'année. De janvier à décembre, des autopsies le dénoncent comme responsable de mortalité d'animaux.**

**Un geste simple pour vérifier son incidence dans l'affaiblissement et l'amaigrissement rapide d'un animal : abaisser sa paupière inférieure pour observer la couleur de la muqueuse oculaire. L'Haemonchus engendrant une anémie rapide, cette muqueuse perd tout son rosé et devient aussi blanche qu'une feuille de papier.**

## Le parasite

L'Haemonchus est un parasite du système digestif qui se localise dans la caillette. C'est un ver rond (strongle) qui atteint de 2 à 3 cm de long et 0.5 mm de diamètre et d'une coloration rougeâtre due à son alimentation hématophage. Les animaux au pâturage, moutons ou chèvres, infestent les prairies en excréant des œufs d'Haemonchus avec leurs crottes. Après plusieurs jours consécutifs d'humidité et de température clémente (de 18 à 26 °C), ces œufs évoluent en stades larvaires L1, L2 et L3 en quelques jours (de 3 à 7 jours). Le stade L3 est le stade infestant pour les animaux. Les larves broutées avec l'herbe évoluent en stade L4 en moins de 2 jours et ensuite en adultes 3 semaines plus tard.

## Les symptômes

Quelque 6 heures après leur ingestion, les larves L3 atteignent la caillette.



Oedème sous-glossien ou "signe de la bouteille"

Leur migration et évolution dans les cellules de la caillette provoquent l'inflammation, la congestion et l'hémorragie de la muqueuse. Il s'en suit une perturbation

de la digestion et un traumatisme extériorisé par un amaigrissement rapide de l'animal, accompagné de façon non systématique de diarrhée et d'un œdème sous glossien (couramment appelé « signe de la bouteille »).

Au stade adulte, l'Haemonchus se nourrit du sang de son hôte. Chaque strongle (il y en a parfois plusieurs milliers !) en prélève de 0.015 à 0.075 ml par jour et contribue au développement de l'état anémique amorcé par la migration des larves dans la caillette et responsable d'un affaiblissement rapide de l'animal.

Les animaux atteints d'Haemonchus maigrissent et s'affaiblissent TRES rapidement. En l'absence d'un traitement adéquat éliminant tant les larves que les strongles adultes, la mort survient rapidement, souvent moins de deux semaines après l'expression des premiers signes cliniques. Si l'animal est soigné et survit, il se rétablit cependant souvent laborieusement et reste faible et chétif durant de nombreux mois.

## L'infestation

Si les œufs et les larves L1 et L2 ne résistent pas aux basses températures hivernales, les larves L3 y résistent assez bien car elles ont conservé leur gaine (exuvie) de L2 lors de leur mue et car elles sont riches en lipides. Aussi, même si leur nombre diminue malgré tout avec l'avancement de l'automne et de l'hiver, il n'en reste pas moins des survivants lors de la mise à l'herbe au printemps.

Un printemps estival et humide peut relancer le cycle évolutif de ces survivants et être responsable d'une Haemonchose hâtive en mai. Ce seront surtout les jeunes animaux et les moutons et chèvres adultes mal portants ou quelque peu affaiblis par leur gestation ou allaitement qui seront victimes de cette parasitose précoce. Les autres la supporteront mieux. Tous seront le réservoir d'une maturation de nouveaux Haemonchus dont la ponte d'œufs sera responsable de l'Haemonchose d'été, la plus coutumière puisque rencontrant aisément les conditions de température et d'humidité propices à son expression.

L'Haemonchose peut aussi sévir en automne et en fin d'hiver. Le parasite possède une forte propension à stopper son développement au stade L4 et à s'enkyster dans la muqueuse de la caillette (phénomène d'"hypobiose larvaire"). C'est pour lui un moyen de survie à l'hiver en régions tempérées ou son cycle est interrompu par les basses températures. Cependant, lors d'un stress important, comme l'agnelage ou une manipulation, ces larves L4 peuvent se désenkyster massivement et brutalement et causer d'importants dommages à la caillette. Ces désenkystements sont aussi responsables d'Haemonchoses de printemps.

## La prévention et les traitements

De nombreux vermifuges agissent efficacement contre l'Haemonchus et guérissent les animaux atteints pour autant qu'ils aient été traités rapidement après l'expression des premiers symptômes. Cependant, certains d'entre eux n'agissent pas contre tous les stades larvaires infectants (L3 et L4) ou n'ont qu'une faible rémanence, souvent inférieure à trois jours. Leur utilisation n'empêche donc pas aux animaux de rester malades de par une réinfestation immédiate par ingestion de nouvelles larves infestantes ou suite à la maturation des larves immatures non tuées par le vermifuge.

Aussi, tant dans le cadre d'une lutte préventive que dans l'application d'un traitement curatif sécurisant, il est conseillé d'utiliser des vermifuges présentant une longue rémanence tel que le Closantel (6 à 8 semaines - Séponver), la Doramectine (Dectomax), l'Ivermectine (2 à 3 semaines - Ivomec) ou la Moxidectine (5 semaines - Cydectin).



*La couleur blanche très nette de la paupière est un des principaux symptômes présents chez un animal infesté par l'haemonchus.*

## Dans le cadre de Momallia 2009,

La Confrérie des Bergers de Hesbaye

a le plaisir de vous inviter

**le dimanche 23 août 2009**

**dès 9 heures**

à son **premier concours**

**interprovincial ovin**

pour les races

Bleu du maine - Ile de France

Texel - Vendéen

Exposition d'autres races à la demande  
des éleveurs

Produits du terroir, exposition de différentes races de chèvres, grand marché d'artisanat, exposition de vieux tracteurs et vieilles machines agricoles, baptêmes et circuits touristiques en hélicoptère, attractions diverses, restauration sur place.

### Renseignements :

Pascal Huet : 019/33.27.83 ou 0495/85.05.31

René Raickman : 04/250.12.23

Denis Courtoy : 085/71.34.36 ou 0496/24.17.02

**PROMOTION SODI**

du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2009

**15 blocs 12kg achetés,  
le 16<sup>ème</sup> offert**

**NOUVELLE FORMULE**

Offre valable dans la limite des stocks disponibles pour l'achat de 15 blocs Sodimouton 12kg. \* Voir le site www.salins-agri.com pour plus de détails.

**SALINS** [www.salins-agri.com](http://www.salins-agri.com)

**Renseignements techniques et commerciaux :**  
**LAPA**  
50 Chaussée de Namur  
5310 Eghezee  
Tél : 081 811511  
Fax : 081 510509

# L'argile : une alternative biologique dans l'alimentation des ruminants

D. Ouachem(\*), M.Soltane

(\*) Faculté des Sciences - Département d'Agronomie - Université de Batna - Algérie  
(E-mail : oduniv@yahoo.fr)

## Introduction

Suite à l'apparition de problèmes dans les élevages intensifs des ruminants et face aux nouvelles tendances de consommateurs à la recherche de produits animaux plus sains et moins pollués par les substances médicamenteuses, beaucoup d'alternatives reposant sur la phytothérapie et l'emploi d'additifs naturels (huiles essentielles, probiotiques, enzymes et autres) ont été proposées à l'industrie des aliments pour faire sortir l'élevage biologique de son isolement.

Parmi les produits attractifs les plus performants sur les plans nutritionnels et zootechniques et les plus compétitifs, figurent les argiles. Compte tenu des propriétés nutritionnelles, détoxifiantes et technologiques (liant dans l'aliment granulé), l'emploi des argiles prend de l'ampleur chez les ruminants et les monogastriques ces dernières années.

## Pourquoi les argiles

Tout d'abord parce que la consommation de l'argile par les animaux est un **phénomène naturel**. En effet, au pâturage, les ruminants prélèvent au fur et à mesure de la terre en broutant et que cette consommation peut atteindre 14 % de la matière sèche volontairement ingérée. Chez les ruminants à l'engraissement, recevant une alimentation concentrée, une ingestion facultative a été observée. Cependant, cette tendance n'est pas spécifique aux ruminants, puisque les porcs mangent naturellement une grande quantité de terre. De même, ce comportement a été observé chez la volaille de basse-cour qui prenait de la terre qui adhère aux graines et à la pédofaune. Ainsi, la consommation de terre par une poule pondeuse a été estimée à près de 10 % de la matière sèche ingérée (De Vries et al, 2007). La consommation d'argile a également été observée chez le lapin, les palmipèdes et les poissons.

Auparavant, son emploi était recommandé pour soigner les diarrhées et les intoxications. D'ailleurs, certains produits pharmaceutiques en contiennent (Smecta, Bedelix, Actapulgate).

Bien plus, l'argile est une **substance naturelle**, très abondante dans la nature, bon marché et possède la faculté d'offrir un excellent support technologique (liant) pour la préparation de granulés

## 5 % d'argile améliore les performances et la capacité d'ingestion de la chèvre allaitante et la digestibilité chez le mouton

Afin d'apporter un complément d'information aux résultats disponibles dans la littérature sur les réponses des ruminants au produit en question, nous avons testé les effets de l'incorporation de 5 % d'argile dans l'alimentation de la chèvre allaitante (30 jours avant mise bas et 2 mois après) et du mouton. Le poids à la naissance, la production laitière, le gain de poids et la matière sèche volontairement ingérée ont été appréciés chez la chèvre. Chez le mouton, le rôle de l'argile dans l'utilisation digestive de l'azote et des fibres a été étudié au cours d'essais de digestibilité in vivo.

Chez la chèvre, l'argile améliore significativement le poids à la naissance (+ 9.5 % ; P = 0.02), le gain moyen quotidien des chevreaux sous mères (+ 47 % ; P < 0.001) et la teneur du lait en protéines (+ 15.5 % ; P = 0.04). L'argile a également permis d'améliorer numériquement la matière sèche volontairement ingérée de 5.5 points. Cette performance peut être expliquée par une meilleure disponibilité alimentaire durant le dernier mois de gestation et grâce aux effets conjugués de l'augmentation de l'ingestion de matière sèche, d'un rendement digestif vraisemblablement meilleur et de la richesse du lait en protéines. Encore, faut-il préciser qu'en relation directe avec l'alimentation des mères durant le dernier mois de gestation, le poids de naissance a, pour tous les types génétiques et toutes les espèces animales, des répercussions sur la production laitière et le poids au sevrage.

Au cours des essais de digestibilité menés sur mouton, nous avons noté chez les animaux consommant l'argile un accroissement significatif des constituants majeurs qui caractérisent les fourrages testés. Ainsi, dans un régime à base de paille d'orge, l'utilisation de la cellulose brute a été améliorée de 8.6 points. Par ailleurs, elle accroît de 24 et 65 % l'utilisation digestive de l'azote de foin de luzerne et d'avoine respectivement. Ce résultat confirme le rôle de l'argile dans l'optimisation de l'utilisation de l'azote et la prise en charge de l'azote ammoniacal par les capacités d'adsorption ainsi que son effet dans la cellulolyse par le processus d'échange de cations et la libération de minéraux utiles pour l'adhésion de la flore cellulolytique aux parois végétales.

En conclusion, en plus de ses effets nutritionnels, l'argile est un excellent additif biologique, bon marché et possédant un potentiel technologique remarquable, qui mérite d'être exploité pour des productions biologiques optimales.

# Compte-rendu de la réunion des juges, experts et de l'Assemblée Générale de la Commission raciale « Texel ».

**Claude De Cnop**  
Eleveur Texel

Le 24 mai 2009 s'est tenue au domaine d'Haugimont à Faulx-les-Tombes la journée de formation des juges et experts en race Texel.

Cette activité a connu un franc succès et les juges et experts de la race répondirent présents dans la grande majorité, témoignant ainsi de leur intérêt et de leur motivation pour leur mission qui n'est pas toujours aussi simple et aussi gratifiante qu'on pourrait le croire. Des activités pratiques eurent lieu et les résultats obtenus confirmèrent une bonne unanimité d'ensemble pour les jugements et les points attribués lors des cotations.

En fin de journée eut lieu l'Assemblée Générale de la Commission raciale « Texel » présidée par le très dévoué et motivé Benoît Bolkaerts qui souhaita la bienvenue à tous les éleveurs, leur offrit l'apéro et présenta ensuite les points à l'ordre du jour. Parmi ceux-ci, soulignons la réélection des membres sortants qui excepté un se représentèrent et virent leur mandat renouvelé à l'unanimité ; preuve s'il en est besoin que leurs fonctions au sein de la Commission raciale sont efficaces et appréciées de tous.

Parmi les points à l'ordre du jour retenons notamment :

- les brebis étoilées : valorisation des qualités d'élevage des brebis par le biais du nombre d'agneaux produits en tenant compte de leur âge. Un certain nombre d'étoiles leur sont attribuées (de 1 à 4) ;
- les béliers d'élite : valorisation des reproducteurs mâles en fonction de leurs cotations personnelles (un minimum de points est exigé + qualité des descendants => amélioration) ;
- Texel plus : basé sur la prolificité et les indices croissance ainsi que sur les mesures et cotations linéaires (minimaux requis).

Il est à noter que ces distinctions ont pour but de mettre en valeur (et à l'honneur) les bêtes ayant des performances supérieures à la moyenne et aussi de permettre aux jeunes éleveurs d'acheter leurs bêtes en connaissance de cause !

- Autre point sensible évoqué : la discipline des juges et



des éleveurs – dans et autour – des rings sera désormais réglementée et des sanctions claires sont maintenant prévues et seront appliquées à l'égard de ceux qui ne respecteraient pas un comportement correct (prévu dans le règlement des concours) et ceci aussi bien pour les participants, spectateurs éleveurs et juges.

- Autre point important mis et soumis au vote de l'assemblée : l'accès des juges étrangers (hollandais) dans les concours officiels.

Les avis divergent. Certains veulent l'ouverture, d'autres plus réticents se demandent si on appliquera les mêmes sanctions à leur égard et s'étonnent du fait qu'ils ne participent jamais aux journées de formation d'où possible divergence d'appréciation lors des jugements. N'y aurait-il pas un certain clientélisme là-dessous ? Après vote, il est finalement décidé d'autoriser un juge étranger par commission avec un juge belge et un juge aspirant.

Enfin, nous nous devons de remercier vivement et chaleureusement Valérie Pélerin à qui nous devons l'excellent buffet qui a permis à tous de se retrouver devant un bon verre et une bonne assiette et de terminer la journée dans la bonne humeur.

Nul doute que le rendez vous est pris pour l'an prochain.

# Certification 'Indemne de Maedi Visna' (ovins) ou 'Indemne de CAE' (caprins) : procédures

Source : ARSIA (Association Régionale de Santé et d'Identification Animale) – [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

## 1. Qu'est-ce que le Maedi et le CAE ?

Le complexe Encéphalite-Arthrite caprin des chèvres et le Maedi-Visna des moutons sont des maladies à évolution chronique dues à un virus.

**Le Maedi-Visna chez le mouton et l'Encéphalite-Arthrite virale chez la chèvre (CAEV) sont deux maladies assez similaires quant au type de virus incriminé dans leur développement et à leur mode de transmission (lait maternel, contact, milieu, sang).**

Au stade clinique, ces maladies engendrent de nombreux problèmes responsables de pertes économiques importantes (mammites, baisse de la production laitière, ...). Les animaux maigrissent, s'épuisent et meurent précocement. Le taux de réforme dans les élevages atteints est important. En l'absence de signes cliniques spécifiques, ces maladies sont souvent suspectées par des éleveurs d'être présentes à l'état latent dans leur cheptel et d'être à la base d'une plus forte sensibilité des animaux face à des problèmes sanitaires, tels que les mammites ou la pasteurellose.

Aucune race de chèvre ne semble être plus sensible qu'une autre au CAEV. Chez les moutons, les races Texel et Laitier Belge s'avèrent généralement plus sensibles que les autres races ovines face au virus du Maedi-Visna.

Pour lutter contre ces maladies, le législateur a défini un programme officiel de lutte (présenté ci-contre) et interdit aux organisateurs de manifestations publiques de rassembler des animaux issus d'élevages certifiés indemnes de CAEV ou de Maedi-Visna avec des animaux provenant d'élevages non certifiés (vu la forte contagiosité de ces maladies, ce ne sont pas les animaux qui sont certifiés indemnes mais l'élevage où ils sont détenus). Malgré une certaine apparenté entre les virus responsables de ces maladies, celles-ci sont cependant différentes, ce qui a décidé le législateur de permettre les rassemblements de chèvres et de moutons provenant d'élevages certifiés indemnes pour une des espèces et non certifiés pour l'autre. C'est la sensibilité des organisateurs et/ou de l'Unité Provinciale de Contrôle de l'AFSCA qui interdit (Foire de Libramont) ou permet (Battice) ces rassemblements.

Philippe Vandiest - FICOW

Le complexe Encéphalite-Arthrite caprin ou C.A.E. est une infection virale à évolution lente qui n'affecte que les chèvres. Les jeunes chevreaux sont les plus sensibles mais les adultes peuvent également s'infecter. Les premiers symptômes de la maladie apparaissent vers l'âge de 2 à 3 ans. Ils consistent principalement en 'gros genoux' entraînant des boiteries et aussi en 'pis de chair' (fibrose mammaire) provoquant une diminution de lactation. L'atteinte nerveuse ne concerne que les chevreaux, mais elle est rare. Par un bon management des animaux, les pertes peuvent être limitées et la rentabilité économique de la chèvrerie conservée en dépit de l'infection par le CAE.

Le Maedi-Visna est une infection virale comparable au CAE mais qui n'affecte que les moutons. Les tout jeunes agneaux s'infectent dès après la naissance via le sang et le colostrum maternels. L'infection des animaux adultes est moins fréquente que dans le cas du CAE. Une fois encore, les premiers symptômes sont assez tardifs, le plus souvent à partir de l'âge de trois ans.

Le Maedi-Visna consiste presque exclusivement en un problème pulmonaire (Maedi) qui lui a fait donner le nom de 'maladie de l'halètement'. Les poumons des animaux atteints sont pâles, distendus, avec une moindre élasticité et avec une consistance plus ferme. La maladie évolue lentement, les moutons atteints présentent une respiration plus difficile, maigrissent et finissent par mourir.

L'atteinte nerveuse (Visna), que l'on peut observer chez les agneaux, est plutôt rare. Les pertes économiques sont liées essentiellement à la réforme prématurée des brebis d'élevage.

L'élevage sans lait maternel et la séparation stricte des animaux sains des animaux infectés peuvent, avec beaucoup d'efforts, permettre d'arriver à un troupeau indemne de Maedi ou de CAE. Par ailleurs, il est possible de participer à un programme officiel de lutte volontaire contre la maladie dans lequel les animaux infectés, dépistés par les analyses de sang, sont éliminés du troupeau (vente ou abattage).

## 2. Le contrat de participation

Les responsables de troupeaux ovins ou caprins qui désirent participer au programme de lutte volontaire doivent au préalable établir un contrat écrit (modèle disponible sur notre site Internet [www.arsia.be](http://www.arsia.be)) qu'ils doivent envoyer à l'Inspecteur Vétérinaire de l'UPC concernée.

Dans ce contrat, le détenteur responsable désigne un vétérinaire praticien à qui il confie les prises de sang pour examens sérologiques et le contrôle de l'inventaire. Ce vétérinaire, dénommé vétérinaire d'exploitation, doit apposer

pour accord son cachet et sa signature sur le contrat.

Le détenteur d'ovins ou de caprins doit respecter tous les contrôles administratifs et sérologiques prescrits et collaborer à leur réalisation.

Tous les animaux de l'exploitation doivent être correctement identifiés et enregistrés (Sanitel).



CAEV - Forme articulaire (gros genoux) (Photo de droite : flocolats purulents dans les articulations)

A partir du moment où le contrat a été signé :

- un **inventaire** (modèle disponible sur notre site Internet [www.arsia.be](http://www.arsia.be)) doit être rempli avec toutes les informations sanitaires concernant les animaux de l'exploitation. L'inventaire doit être immédiatement et systématiquement mis à jour à chaque introduction ou élimination d'animal du troupeau. Cet inventaire sert en même temps d'inventaire Sanitel ;
- seuls des animaux en provenance d'une exploitation certifiée indemne peuvent être introduits dans le troupeau ;
- aucun animal de l'exploitation ne peut participer à un rassemblement (concours, exposition,...) avant que l'attestation ait été obtenue. Les animaux d'une exploitation certifiée indemne ne peuvent participer qu'à des rassemblements réservés aux animaux en provenance d'exploitations certifiées indemnes. Le détenteur d'ovins ou de caprins d'une exploitation certifiée indemne doit tenir à jour un **tableau** (modèle disponible sur notre site Internet [www.arsia.be](http://www.arsia.be)) reprenant **les rassemblements auxquels il a participé avec un ou plusieurs animaux.**

### 3. Les examens sérologiques

L'examen sérologique, par la recherche des anticorps spécifiques, permet de montrer que l'animal n'a encore jamais rencontré le virus.

Un animal présentant un résultat **positif** au test est donc porteur d'anticorps et doit être considéré comme **infecté** par le virus. Un animal présentant un résultat négatif au test n'a donc pas d'anticorps et doit être considéré comme n'ayant jamais rencontré le virus : en d'autres termes, un résultat positif est défavorable tandis qu'un résultat négatif est favorable.

Tous les échantillons de sang doivent faire l'objet d'un examen sérologique à l'ARSIA ou à la DGZ. Les échantillons ayant donné un résultat positif seront envoyés pour confirmation par test d'immuno-diffusion au CERVA.

#### a -L'examen sérologique complet

**Toute exploitation qui introduit pour la première fois un contrat de participation doit faire réaliser un contrôle sérologique complet du troupeau.**

L'examen sérologique complet du troupeau consiste en **deux examens, dans un intervalle de 6 à 12 mois**, de tous les animaux du troupeau âgés de un an ou plus.

##### Au premier examen

Le vétérinaire d'exploitation prélève du sang à tous les animaux qui ont un an ou plus à la date de signature du contrat.

##### Au 2ème examen

Les échantillons pour le deuxième examen doivent être prélevés au plus tôt 6 mois et au plus tard 12 mois après la date de prélèvement des échantillons du premier examen. Le vétérinaire d'exploitation doit prélever du sang à tous les animaux présents âgés d'un an ou plus à la date du prélèvement. Ce sont :

- tous les animaux prélevés au premier examen ;
- tous les animaux achetés (dans une exploitation certifiée!) âgés d'un an ou plus ;
- tous les animaux de l'exploitation qui ont atteint l'âge d'un an depuis le 1<sup>er</sup> examen.

#### b. L'examen sérologique unique

L'examen sérologique unique consiste en un prélèvement de sang à tous les animaux âgés d'un an ou plus. et est d'application pour :

- une nouvelle exploitation dont tous les animaux sont achetés dans des troupeaux certifiés indemnes.

Le vétérinaire d'exploitation doit prendre du sang à tous les ovins-caprins qui ont un an ou plus à la date de signature du contrat.

- une prolongation de l'attestation pour une exploitation

certifiée indemne.

Les échantillons doivent être prélevés dans le mois qui précède l'expiration de l'attestation.

L'attestation peut être prolongée deux fois pour une durée d'un an.

Le vétérinaire d'exploitation doit prélever du sang à tous les animaux âgés d'un an ou plus à la date des prélèvements.

Après deux prolongations annuelles d'un an, l'attestation peut être prolongée pour une période de deux ans :

- dans une exploitation comprenant moins de 50 animaux âgés d'un an et plus, le vétérinaire d'exploitation doit prélever du sang à tous les animaux qui ont un an ou plus à la date du prélèvement.

- dans une exploitation comprenant 50 ou plus de 50 animaux d'un an et plus, le vétérinaire d'exploitation doit prélever du sang à 50 % des animaux d'un an et plus, avec un minimum de 50 échantillons.

Les animaux échantillonnés doivent être sélectionnés dans l'ordre suivant :

- (1) d'abord les animaux achetés (dans une exploitation certifiée indemne) ;
- (2) ensuite, les animaux élevés sur place qui n'ont jamais été échantillonnés ;
- (3) puis les animaux restants qui ont déjà participé à des rassemblements ;
- (4) et enfin les animaux les plus jeunes (d'un an ou plus) restant.

#### 4. Que se passe-t-il en cas de résultat d'analyse défavorable ?

a. Le détenteur prévient immédiatement l'Inspecteur Vétérinaire de l'UPC concernée. Celui-ci vient à l'exploitation pour marquer par une incision à l'oreille droite les animaux concernés et, éventuellement, leur descendance. En outre, l'attestation, si elle avait été accordée, est immédia-



**Maedi-Visna – Les animaux maigrissent fortement et éprouvent des difficultés à respirer (ils ont tendance à étirer le cou et à garder la tête tendue en respirant par la bouche)**

tement invalidée.

b. Le détenteur isole tous les animaux marqués et les élimine de l'exploitation dans les **4 semaines** du marquage. La vente ou l'abattage doivent faire l'objet d'une notification écrite à l'Inspecteur Vétérinaire.

c. **Un nouvel examen sérologique complet** du troupeau ne peut être entrepris qu'**au plus tôt 6 mois après** l'élimination des animaux concernés.

#### Un résultat défavorable (positif) chez un animal acheté, dans une exploitation qui a déjà réalisé un premier examen sérologique avec un résultat favorable

Si l'animal concerné a été prélevé dans les 8 jours de son arrivée et qu'il se trouve toujours en quarantaine :

- voir a. et b. L'animal positif acheté est éliminé. L'invalidation de l'attestation est provisoire ;
- un examen sérologique unique, au plus tôt 6 mois après la notification du résultat positif, avec un résultat favorable :
- favorable (négatif) : l'attestation est renouvelée ;
- défavorable (positif) : l'attestation est définitivement retirée, voir c.

Si l'animal concerné a déjà été introduit dans le troupeau ou s'il a été prélevé plus de huit jours après son arrivée :

- l'attestation est définitivement retirée, voir a., b. et c.

#### Si, après un ou plusieurs examens sérologiques défavorables, le troupeau est entièrement éliminé

Le détenteur doit en informer l'Inspecteur Vétérinaire en renvoyant à l'UPC concernée le contrat d'engagement. Le détenteur peut poursuivre la lutte avec de nouveaux animaux en adressant à l'Inspecteur Vétérinaire un nouveau contrat d'engagement. Si tous les animaux ont été achetés dans une exploitation certifiée indemne, un examen sérologique unique des animaux suffit.

#### Si un animal, introduit dans une exploitation certifiée indemne, présente un résultat sérologique défavorable

Si l'animal a été prélevé dans les 8 jours de son arrivée et qu'il se trouve toujours en quarantaine :

- voir a. et b. L'attestation est retirée provisoirement ;
- un examen sérologique unique, au plus tôt 6 mois après la notification du résultat défavorable est entrepris :
- favorable : l'attestation est renouvelée ;
- défavorable : l'attestation est définitivement retirée, voir c.

Si l'animal concerné a déjà effectivement été introduit dans le troupeau (s'il n'est plus en quarantaine) :

- l'attestation est définitivement retirée, voir a., b. et c.

Dans le troupeau d'origine :

- l'attestation est provisoirement retirée ;
- un examen sérologique unique, au plus tôt 4 semaines après la notification du résultat défavorable est entrepris :

- favorable : l'attestation est renouvelée ;
- défavorable : l'attestation est définitivement retirée, voir a., b. et c.

## 5. Demande d'attestation

### a. Demande d'une attestation

Lorsque tous les examens sérologiques ont été réalisés avec un résultat favorable, le détenteur doit adresser à l'Inspecteur Vétérinaire de l'UPC concernée une demande écrite d'attestation dans les **quatre semaines** de la réception des derniers résultats.

A cette demande doivent être jointes :

- une copie de tous les **résultats d'analyses** ;
- une copie de l'**inventaire complet** et à jour, signée et estampillée par le vétérinaire d'exploitation.

**L'attestation est valable pour un an.**

### b. Demande de prolongation de l'attestation

Lorsque tous les résultats d'examens sont favorables, le détenteur doit, dans les **4 semaines** de la réception des résultats, adresser à l'Inspecteur Vétérinaire de l'UPC concernée une demande écrite de prolongation de l'attestation, à laquelle seront jointes :

- une copie de tous les **résultats d'analyses** ;
- une copie de l'**inventaire complet** et à jour, signée et estampillée par le vétérinaire d'exploitation ;
- une copie du **tableau généalogique (descendance)** signé et estampillé par le vétérinaire d'exploitation.

**La prolongation de validité de l'attestation est valable pour 2 ans.**

## 6. L'introduction d'un animal dans une exploitation certifiée indemne.

A partir du moment où le contrat d'engagement est signé, et aussi du moment où l'attestation a été délivrée, seuls des animaux en provenance d'une exploitation certifiée indemne peuvent encore être introduits dans le troupeau (le numéro d'attestation doit figurer sur l'inventaire).

Lorsque l'animal introduit n'a encore fait l'objet d'aucun examen sérologique, il doit être prélevé dans les 6 mois de son introduction sauf s'il n'a pas atteint l'âge d'un an pendant cette période. Dans ce dernier cas, il sera prélevé et analysé lorsqu'il aura atteint l'âge de un an et 30 jours.

## Bases légales

**AM 11-05-2005** – Arrêté ministériel portant organisation du diagnostic du Maedi-Visna du mouton

**AM 11-05-2005** – Arrêté ministériel portant organisation du diagnostic de l'arthrite encéphalite virale caprine

**AR 27-11-1997** – Arrêté royal organisant la lutte contre l'arthrite encéphalite virale caprine

**AR 19-08-1997** – Arrêté royal modifiant l'AR du 24-03-1993 organisant la lutte contre le Maedi-Visna du mouton

**AR 24-03-1993** – Arrêté royal organisant la lutte contre le Maedi-Visna du mouton

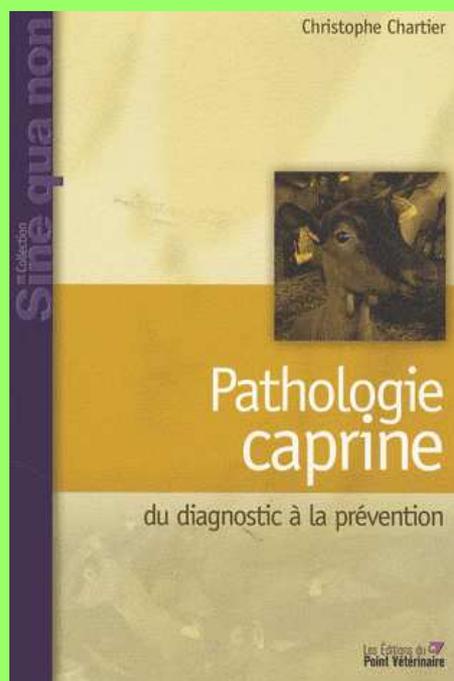
## Pour votre bibliothèque

### Pathologie caprine : du diagnostic à la prévention

par *Christophe Chartier*

L'auteur, vétérinaire et directeur de la station caprine de l'Afssa à Niort (France), aborde dans cet ouvrage de 326 pages les maladies nutritionnelles, métaboliques, digestives, respiratoires, cutanées, oculaires et nerveuses, le parasitisme, les troubles de la reproduction, les intoxications, les autopsies et la problématique de l'usage des médicaments dans l'espèce caprine. Les maladies sont présentées au travers de leur origine, leurs symptômes et les méthodes de lutte.

A commander aux Editions du point vétérinaire : 0033 1 76 73 34 30 ou [www.wk.vet.fr/librairie-veterinaire](http://www.wk.vet.fr/librairie-veterinaire) - Prix: 59 euros



# L'élevage ovin viande en Wallonie

## Analyses techniques et économiques

Brochure rédigée par

Charles DELMOTTE (D33<sup>1</sup>),  
Philippe VANDIEST (FICOW),  
Emmanuel WINANCE (D33<sup>1</sup>)  
et Virginie DECRUYENAERE (CRA-W<sup>2</sup>)

<sup>1</sup>Service Public de Wallonie – Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement – Direction du Développement et de la Vulgarisation

<sup>2</sup>Centre wallon de Recherches agronomiques

**La Direction du Développement et de la Vulgarisation (SPW – DGARNE - D33) et la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne (FICOW) ont publié en mai dernier une brochure consacrée aux aspects technico-économiques de l'élevage ovin viande en Wallonie. Cet ouvrage a été réalisé avec la collaboration du CRA-W (Section Systèmes agricoles) et du CETA ovin Namur-Luxembourg.**

Les éleveurs ovins sont très présents en Wallonie et sont au nombre de quelque 5 000 (à titre comparatif: 12 000 éleveurs bovins – données 2006). Ce secteur ne représente pourtant qu'une très faible part dans l'économie agricole car 80 % des éleveurs pratiquent cette activité à titre de « hobby » (maximum de 10 femelles). Seuls 3 % d'entre eux (une centaine d'éleveurs) possèdent plus de 50 femelles et pratiquent l'activité ovine à titre professionnel, complémentaire ou principal. Dans cette catégorie, une quinzaine d'élevages seulement ont plus de 250 femelles et sont susceptibles d'occuper une unité de travail. Dans notre région, l'élevage ovin est presque exclusivement destiné à la production de viande d'agneau. On ne dénombre qu'une cinquantaine de producteurs de lait de brebis dont un quart environ à titre professionnel.

Cette structure est le résultat d'un manque historique de tradition ovine qui persiste encore de nos jours: méconnaissance de la spéculation et manque d'intérêt du monde agricole traditionnel. Cette situation a malheureusement des conséquences assez négatives pour le secteur : prise en considération réduite aux niveaux politique, syndical, de la promotion et de l'enseignement, manque de spécialisation vétérinaire, peu de matériels et de produits spécifiques, carence en filières commerciales organisées et en structures spécialisées (abattoir, atelier de découpe), ... Dans ces conditions, le secteur lutte difficilement contre la concurrence des produits d'importation (prix, quantité, uniformité et

disponibilité).

La brochure présente les données technico-économiques détaillées de la campagne 2006 pour un échantillon de 18 élevages ovins wallons (quelque 3500 femelles au total) qui produisent des agneaux de boucherie à titre complémentaire ou principal. Elle aborde également les tendances

2007 et 2008, années marquées par l'émergence de la Fièvre catarrhale ovine (Maladie de la langue bleue) et le renchérissement des matières premières. Un chapitre compare les résultats des élevages pratiquant l'agriculture biologique et traditionnelle. Un autre met en parallèle les résultats des élevages ovins wallons avec ceux de leurs homologues du Nord de la France, pays où la spéculation est mieux intégrée. Enfin, la brochure compare également la rentabilité de la spéculation ovine avec celle de l'élevage bovin allaitant régional et se penche sur la pratique peu répandue dans nos régions du pâturage mixte bovins – ovins, son intérêt et ses contraintes. Un glossaire détaillé permet de bien comprendre tous les termes techniques utilisés. Pour le respect de la confidentialité, seules sont présentées des moyennes avec, lorsque l'échantillon le permet, une indication de la variabilité des données recueillies autour de cette moyenne (minimum, maximum et coefficient de variation).

La production d'agneaux se fait selon plusieurs schémas techniques qui ont été classés en « Bergerie » (essentiellement des naissances en automne et en hiver), « Herbage » (naissances au printemps et en été), « Mixte » (les deux modes, Bergerie et Herbage, présents sur la même exploitation) et « Réserves naturelles » (une partie importante du troupeau est affectée à la gestion de réserves et se trouve donc dans des conditions plus difficiles). Chaque mode de production avec ses spécificités et contraintes propres - périodes de production et contexte climatique, races appropriées, disponibilités en herbe, en fourrages et leurs caractéristiques, créneaux commerciaux, ... - a un impact sur les différents indices techniques envisagés (charge à l'hectare, consommations alimentaires, performances de reproduction, ...) et a des répercussions évidentes sur les différents résultats comptables (produits, charges et marge).

Les différents élevages ont donc été regroupés selon leur mode de production. Leurs résultats sont présentés séparément et exprimés à la femelle présente, à l'hectare ou à l'agneau produit. L'analyse des chiffres tente d'établir des relations entre les différents indices et résultats comptables



**Indices techniques : Superficies fourragères consacrées aux ovins (SFO), nombre de femelles (brebis + agnelles de renouvellement), charge (nombre de femelles par ha SFO), taux de réforme (mortalités incluses), % de femelles mises à la lutte, productivité (nombre d'agneaux produits) par femelle, consommations en fourrages (MS) et en concentré (brut) par femelle – Campagne 2006**

Mode d'élevage		SFO Ha	Femelles / élevage	Charge / ha	Réforme	Femelles luttées	Product. / femelle	Consommations (kg) / femelle	
								Fourrages	Concentré
Bergerie	Min.	2	45	8.1	4 %	61 %	0.83	165	18
	<b>Moy.</b>	<b>11</b>	<b>127</b>	<b>16.4</b>	<b>22 %</b>	<b>88 %</b>	<b>1.22</b>	<b>299</b>	<b>181</b>
	Max.	29	236	37.7	38 %	100 %	1.69	503	278
Herbage	Min.	4	51	5.5	11 %	79 %	0.92	102	49
	<b>Moy.</b>	<b>20</b>	<b>147</b>	<b>9.6</b>	<b>19 %</b>	<b>92 %</b>	<b>1.32</b>	<b>230</b>	<b>141</b>
	Max.	43	403	13.1	35 %	100 %	2.08	410	218
Mixte	Min.	42	265	4.8	12 %	72 %	0.90	246	79
	<b>Moy.</b>	<b>55</b>	<b>316</b>	<b>6.0</b>	<b>22 %</b>	<b>75 %</b>	<b>1.00</b>	<b>401</b>	<b>130</b>
	Max.	78	377	6.7	32 %	82 %	1.09	556	158
Réserves naturelles	<b>Moy.</b>	<b>134</b>	<b>445</b>	<b>3.3</b>	<b>12 %</b>	<b>80 %</b>	<b>0.73</b>	<b>194</b>	<b>51</b>

**Produit (Ventes +/- variations d'inventaires et Primes), Charges payées (Alimentaires directes + indirectes, sanitaires et autres) et Marge - € par femelle présente (brebis + agnelles) – Campagne 2006**

Mode d'élevage		Produit			Charges payées				Marge	Primes / Produit
		Ventes	Primes	Total	Aliment.	Sanit.	Autres	Total		
Bergerie	Min.	69	6	97	52	3	13	69	-11	4 %
	<b>Moy.</b>	<b>124</b>	<b>29</b>	<b>153</b>	<b>71</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>113</b>	<b>41</b>	<b>19 %</b>
	Max.	210	78	239	84	16	89	170	87	46 %
Herbage	Min.	79	0	114	36	2	10	50	48	0 %
	<b>Moy.</b>	<b>136</b>	<b>37</b>	<b>173</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>94</b>	<b>88</b>	<b>19 %</b>
	Max.	198	102	249	88	16	97	188	40	47 %
Mixte	Min.	88	84	171	48	2	22	80	68	41 %
	<b>Moy.</b>	<b>104</b>	<b>86</b>	<b>190</b>	<b>69</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>91</b>	<b>46 %</b>
	Max.	122	90	207	85	6	27	113	111	49 %
Réserves naturelles	<b>Moy.</b>	<b>78</b>	<b>114</b>	<b>192</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>59</b>	<b>134</b>	<b>59 %</b>

et de dégager des règles de conduite pour une plus grande satisfaction de travail et une meilleure rentabilité.

Pour la grande majorité des indices techniques et économiques, les résultats témoignent d'une extrême variabilité entre élevages et ce, même pour un même mode de production (voir tableaux). Elle est la conséquence de nombreux facteurs tels la technicité de l'éleveur, sa disponibilité et sa capacité à pouvoir s'adapter au contexte de production (notamment la gestion des aides), le potentiel de production des animaux, la conduite d'élevage, les créneaux commerciaux, le choix des fournisseurs (aliments, produits vétérinaires, ...). D'un point de vue technique, la rentabilité est

toujours associée à la productivité (nombre d'agneaux produits/femelle) et à l'autonomie alimentaire (voir graphiques). La détention de races prolifiques, l'aptitude des agnelles à la lutte, l'existence de plusieurs périodes de lutte, l'intensification éventuelle de la reproduction sont autant d'objectifs à viser. La diminution des coûts alimentaires implique la production de fourrages de qualité nécessitant parfois la rénovation de prairies, la recherche de mélanges et de techniques de récolte spécifiques et l'implantation de cultures fourragères permettant l'utilisation de mélanges fermiers moins coûteux que les aliments du commerce.

La comparaison avec la spéculation « Vache allaitante –

type naisseur » montre que la marge (Produit – Charges payées), exprimée à l'UGB ou à l'hectare, est en moyenne légèrement plus élevée pour les éleveurs bovins et ce, grâce à l'impact de la prime « Vache allaitante ». Cependant, la forte variabilité observée en spéculation ovine fait que certains éleveurs obtiennent une marge supérieure à celle d'éleveurs bovins.

De plus, il n'est pas acquis que l'apparente meilleure rentabilité en bovins persiste si on intègre les charges fixes (revenu du travail). La spéculation bovine nécessite en effet des investissements plus élevés qui génèrent des remboursements supérieurs et rendent plus difficile la première installation.

Tout éleveur ovine déjà installé trouvera dans cette brochure une foule de données avec lesquelles il pourra comparer ses résultats propres d'élevage et qui l'aideront à revoir éventuellement certains choix de gestion. Les profanes que la spéculation ovine pourrait tenter – agriculteurs ou néo-ruraux – y trouveront des éléments concrets d'aide

à la décision. Aux organismes d'encadrement, aux enseignants et formateurs, cette publication est susceptible d'apporter une meilleure connaissance de la spéculation ovine qui pourrait les inciter à la considérer comme une diversification possible. Enfin, les organismes de crédit et les services d'aide à l'investissement pourront s'en servir pour mieux appréhender les dossiers émanant du secteur concerné.

L'élevage ovine ne manque pas d'atouts pour se développer dans nos régions. L'Union Européenne ne produit que 85 % de ses besoins et la Belgique, malgré une très faible consommation de viande ovine (2 des 100 kg de viande consommés annuellement par habitant), à peine 15 % ... Cela signifie que, chaque année, l'équivalent d'un million de carcasses doivent être importées dans notre pays ! Côté technique, il peut valoriser une main d'oeuvre, des bâtiments et du matériel disponibles sur l'exploitation ainsi que des aliments qui y sont produits. Le pâturage mixte bovins-ovins permet aussi de tirer un meilleur parti des prairies. Enfin, il jouit d'une excellente image.

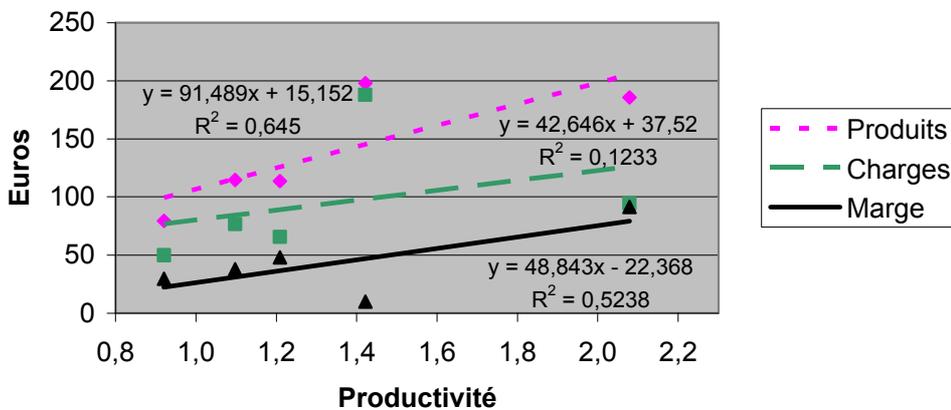
Les auteurs mettent cependant les candidats-éleveurs en garde : les ovins réclament une technicité au moins équivalente à celle des bovins et une main d'oeuvre proportionnellement plus importante (pics de travail). L'écueil principal reste cependant celui de la commercialisation : les filières organisées sont au nombre de quelques unités seulement et les volumes qu'elles brassent sont marginaux. Les candidats doivent donc organiser leur commercialisation.

**Pour rappel, la brochure est disponible gratuitement sur simple demande notamment auprès de :**

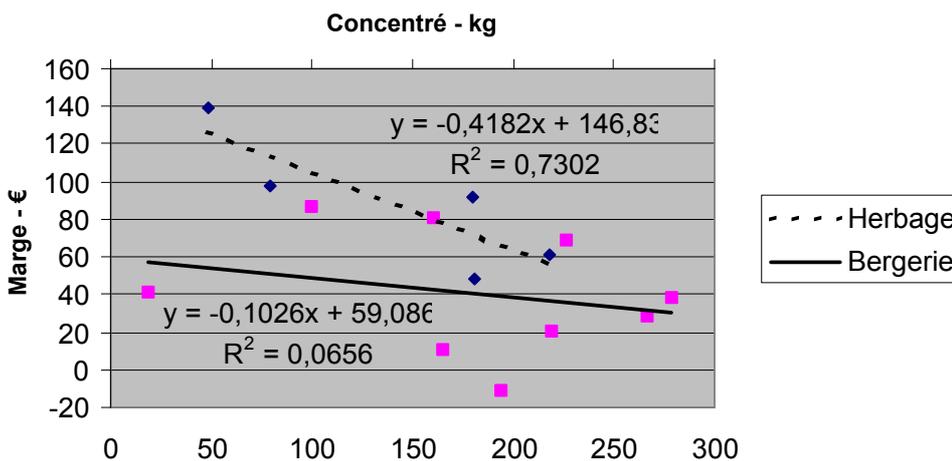
**DGARNE,**  
service extérieur de Ciney  
rue des Champs Elysées, 12  
5590 Ciney  
Fax : 083 / 23 16 89  
charles.delmotte@spw.wallonie.be

**FICOW**  
chaussée de Namur, 47  
5030 Gembloux  
Fax : 081 / 60 04 46  
ficow@ficow.be

### Produit et Marge hors primes, Charges (€) en fonction de la productivité par femelle Mode "HERBAGE"



### Relation entre la marge(€) et la quantité totale (kg) de concentré consommé par femelle



# Communiqués de l'AWEOC

Denis Courtoy  
Secrétaire général AWEOC  
Tél : 085/71.34.36  
GSM : 0476/581483  
Fax : 085/25.21.15

Ciney, le 05 juin 2009

Chers amis éleveurs,

Suite à l'assemblée générale du 29 mai dernier, le conseil d'administration de l'AWEOC s'est réuni ce jour pour élire le bureau.

Jacques RAPPE, Benoît BOLKAERTS et José LAHAYE sont confortés dans leurs mandats de Président et de Vice-Présidents.

Suite à la démission de Robert CARDOLS, j'ai été élu en qualité de Secrétaire général et Victor MARLAIRE a été élu en qualité de Trésorier.

Un nouveau chapitre de l'AWEOC commence....

Avec la collaboration de Valérie au secrétariat, et l'appui des membres du conseil d'administration, je suis sûr que nous ferons du bon travail.

Ayant une activité professionnelle, je vous demanderai, en cas de problème ou de renseignement de me joindre dans la mesure du possible après 16h30. Valérie reste, comme par le passé, joignable aux heures de bureau.

Je vous remercie de votre bonne volonté.

En souhaitant que notre collaboration à tous soit constructive.

Bien à vous,

Le Secrétaire général,

Denis COURTOY.

## De nouveaux certificats zootechniques et formulaires de location de bélier

Comme demandé par beaucoup d'entre vous, nous avons amélioré les certificats zootechniques.

J'ai demandé au service informatique de l'AWE de rajouter certaines mentions qui n'étaient pas présentes sur les anciens certificats.

A partir de ce jour, vous trouverez sur le certificat les cotation linéaires des bêtes expertisées, ainsi que leurs indices de prolificité et de croissance.

De même, sur le talon situé en-dessous du certificat, figure maintenant la signature du vendeur ainsi que celle de l'acheteur. Ces signatures sont donc obligatoires pour valider la vente de l'animal.

En ce qui concerne les moutons laitiers et les chèvres, les cotes relatives au pis seront reprises dans, j'espère, les plus brefs délais.

Je tiens d'ailleurs à remercier le service informatique de l'AWE pour leurs compétences et leur écoute.

Le formulaire que vous utilisez pour la location des béliers a lui aussi changé.

Comme vous pouvez le voir dans le document joint, nous demandons maintenant que les copies du certificat d'indemne de maedi du troupeau du propriétaire et de celui du locataire soient jointes au document de location.

Les défis ne manquent pas et nous essayons, comme vous pouvez le voir, de satisfaire vos demandes, dans la mesure du possible.

Nous restons à votre disposition.

Le Secrétaire général,

D. COURTOY



**Association Wallonne des Eleveurs d'Ovins et de Caprins a.s.b.l.**  
Siège social : rue des Champs Elysées, 4 à 5990 CINEY  
Tél. : 083/23 40 95 Fax : 083/23 06 76  
e-mail : [aweo@skynet.be](mailto:aweo@skynet.be)  
Compte bancaire : 340-1509068-77

**BELIER LOUE**

**Demande d'inscription dans la banque de données ovine et caprine de la F.I.C.O.W. des données d'un bélier loué pour une lutte.**

Le soussigné, locataire du bélier avec n° d'identification au livre généalogique :

.....

O\* Déclare qu'il utilise un bélier qui figure dans la banque de données wallonne.

O\* Demande l'inscription des données d'ascendance dans la banque de données ovine et caprine de la F.I.C.O.W. de ce bélier étranger et verse la somme de 10 euros (si d'un pays étranger) ou de 5 euros (si de la Région Flamande) au compte n°340-1 509068-77 de l'A.W.E.O.C., rue des Champs Elysées, 4 à 5990 Ciney et joint la copie du certificat du pays ou de la région d'origine.

\* Cocher l'une des deux possibilités

Le locataire :  
(Signature) .....

NOM et prénom : .....

N° d'élevage FICOW : .....

Le propriétaire :  
(Signature) .....

NOM et prénom : .....

N° d'élevage FICOW : .....

Locataire et propriétaire sont obligés de signer le document pour valider la lutte.

Merci d'annexer à la présente les certificats indemne de maedi des troupeaux du locataire et du propriétaire. La fourniture de ces documents est obligatoire pour valider la lutte sauf en cas d'insémination artificielle.





# NUTRIBASSIN MOUTONS À L'AIL

Éloigne mouches et autres insectes de vos moutons !  
(tels que les culicoïdes transmettant la langue bleue)



**NUTRIBASSIN moutons à l'ail** est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.

**MODE D'EMPLOI:** laisser **NUTRIBASSIN moutons à l'ail** à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

Bassin à lécher (15 kg)  
sur support Sérolac pour moutons.

Apport de minéraux,  
oligoéléments et vitamines.

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY  
0478 54 65 24

Mathieu DECOSTER  
0498 97 97 60

Damien GRÉGOIRE  
0473 52 33 96

Pierre LALOUX  
0475 65 94 63

12 % Ca	5000 mg/kg Zn (dont 200 mg/kg sous forme de chélate)
3 % P	4000 mg/kg Mn
3 % Mg	80 mg/kg I
8 % Na	25 mg/kg Co
150.000 UI/kg vit. A	10 mg/kg Se
30.000 UI/kg vit. D3	100 mg/kg vit. B1
150 mg/kg vit. E	

# La production d'agneaux d'herbe

Présentation Philippe Vandiest – FICOW

*Cet article a pour source principale une publication de Sophie PRACHE et M. THERIEZ (INRA Theix) 'Production d'agneaux à l'herbe' parue dans la revue INRA Productions Animales en 1988.*

*Nous remercions Madame Prache de nous avoir permis de reprendre intégralement certains paragraphes de cette publication et pour sa collaboration à la rédaction de cet article.*

**En Wallonie, la majorité des éleveurs produisent des agneaux d'herbe, c'est-à-dire des agneaux nés au printemps, élevés en prairie et abattus en automne. Certains complètent leurs agneaux en prairie, dès la mise à l'herbe, à partir du sevrage ou plus tard, pour leur finition. D'autres rentrent leurs agneaux en bergerie à un poids ou à un âge donné pour les finir. D'autres encore produisent des agneaux exclusivement nourris d'herbe, sans le moindre apport d'aliment complémentaire.**

**Si la conduite à l'herbe est majoritaire, elle l'est surtout parce que la majorité des éleveurs ont des effectifs réduits et ne sont pas confrontés à un système de commercialisation exigeant quant à l'homogénéité du type (format) et du poids des carcasses, à la couleur de la viande ou au degré de finition des agneaux.**

**Ces critères sont difficiles à maîtriser en production d'herbage mais le sont moins en production d'agneaux de bergerie. C'est pourquoi les éleveurs à effectif important élèvent le plus souvent leurs agneaux en bergerie du fait des exigences de leurs circuits commerciaux, qui ne leur achètent pas les animaux sur pieds mais leur paient au vu des carcasses (qualité et homogénéité).**

**Produire de bons agneaux d'herbe est cependant possible, moyennant la maîtrise de quelques paramètres comme la disponibilité en herbe (qualité et quantité), le sevrage, la croissance ou le parasitisme. Les produire tous à l'herbe sans complémentarité est par contre impossible dans l'objectif d'une bonne valorisation bouchère. Certains devront être rentrés et finis en bergerie, avec des quantités de concentré parfois très importantes et supérieures aux 60-70 kg que consomment les agneaux exclusivement élevés en bergerie.**

Produire de bons agneaux d'herbage ne s'improvise pas. C'est la résultante d'une maîtrise de la conduite de l'alimentation des brebis (fin de gestation et début d'allaitement en bergerie), de la gestion des prairies (disponibilité en herbe et qualité de celle-ci), de la conduite sanitaire (prévention du

parasitisme gastro-intestinal) et de la croissance des agneaux (sevrage, complémentarité, rentrée en bergerie).

## Période de gestation et d'allaitement

La bonne croissance juvénile de l'agneau d'herbe dépend d'abord de la qualité de la conduite alimentaire de sa mère et ensuite de la disponibilité d'herbe au pâturage.

En fin de gestation, les besoins alimentaires des brebis augmentent considérablement, + 37 % en énergie (UFL) et + 73 % en protéines (PDI) en moyenne durant les 6 dernières semaines de gestation pour des brebis de 70 kg de poids vif et d'une prolificité de 1.6 agneau. Couvrir cet accroissement des besoins favorise d'une part l'obtention d'agneaux vigoureux et d'un poids optimal à la naissance (3.5 ~ 4 kg) et d'autre part permet aux brebis de ne pas devoir assurer leur fin de gestation au détriment de leurs réserves corporelles et d'être ainsi dans la plénitude de leurs moyens pour allaiter.

Généralement, les agneaux d'herbe sont maintenus en bergerie avec leurs mères jusque début avril. Celles-ci y entament leur lactation, et dans certains élevages ou les naissances sont précoces, elles y connaissent parfois même leur pic de lactation. Cette période en bergerie est donc également cruciale pour le devenir de l'agneau d'herbe dont la mère se doit d'être nourrie correctement pour que sa lactation soit correctement initiée. Par rapport à sa gestation, ses besoins énergétiques augmentent de 63 à 127 % selon qu'elle allaite un ou deux agneaux et ses besoins protéiques de 87 à 175 %.



*Lorsque la croissance de l'agneau est satisfaisante, le sevrage ne doit pas intervenir avant l'âge de 14 semaines.*

**Tableau 1 – Influence de la quantité de lait bue sur l'ingestion d'herbe par les agneaux**

Age (semaines)	Régime alimentaire	Kg de lait distribués de la naissance à 84 jours			
		50	70	90	110
5	Lait distribué (g/j)	679	957	1234	1512
	GMQ (g/j) (1)	236	274	310	329
	Herbe (gr MOD) (2)				
	- / kg de PV par j (3)	16.7	13.1	10.2	8.5
	- /agneau par j	177	171	158	140
9	Lait distribué (g/j)	481	670	860	1049
	GMQ (g/j) (1)	246	267	300	331
	Herbe (gr MOD) (2)				
	- / kg de PV par j (3)	28.0	22.8	22.0	20.6
	- /agneau par j	495	474	527	531
12	Lait distribué (g/j)	357	491	626	759
	GMQ (g/j) (1)	168	182	275	331
	Herbe (gr MOD) (2)				
	- / kg de PV par j (3)	26.7	24.3	24.0	24.9
	- /agneau par j	593	618	718	820

(1) GMQ = Gain Moyen Quotidien

(2) MOD = Matière Organique Digestible

(3) PV = Poids Vif

### ***Influence de la quantité de lait consommée par l'agneau sur sa consommation d'herbe et sur ses performances***

L'agneau dépend exclusivement du lait de sa mère au cours des 3 à 4 premières semaines de vie. Il commence à ingérer de l'herbe vers l'âge de 3 semaines et sa consommation augmente ensuite régulièrement alors que la production laitière de sa mère diminue progressivement.

La quantité de lait consommée par l'agneau influe sur la quantité d'herbe qu'il ingère et sur ses performances. Un agneau consommant peu de lait ingère plus rapidement une plus grande quantité d'herbe et gardera une consommation d'herbe par kg de poids vif supérieure jusque vers l'âge de trois mois. Cependant, cette consommation supérieure n'est pas suffisante pour compenser le moindre apport de lait : l'énergie totale de la ration (lait + herbe) est moindre et induit une croissance moindre.

Un essai mené par Penning et Gibb (1979) avec des agneaux allaités artificiellement au pâturage et disposant d'herbe de qualité à volonté (Tableau 1) a montré qu'à l'âge de 84 jours, des agneaux ayant reçu 110 kg de lait depuis la naissance avaient une croissance moyenne de 130 gr/jour supérieure à celle d'agneaux n'ayant reçu que 50 kg de lait, soit 11 kg de poids vif en plus.

Les agneaux recevant peu de lait et ingérant donc plus précocement de grandes quantités d'herbe s'infestent aussi généralement plus tôt de parasites gastro-intestinaux, ce qui accroît encore leur handicap.

### ***Influence de la charge / hectare sur la consommation d'herbe par l'agneau et sur ses performances***

Lorsque les disponibilités en herbe sont réduites, la consommation des mères diminue et leur production laitière chute. Dans ce cas, les agneaux ne peuvent plus compenser le manque de lait par une ingestion accrue d'herbe, et de surcroît se contaminent plus vite car devant pâturer plus ras. Leur vitesse de croissance en pâtit alors fortement.

Un essai mené par Gibb et Treacher (1980) a comparé l'effet d'un doublement de la charge instantanée par hectare (160 brebis suivies de deux agneaux / ha) par rapport à une charge optimale (80

brebis / ha) pour une même période de séjour par parcelle. Durant les quinze semaines de lactation, la perte de poids vif des brebis a été supérieure de 8 kg (21 kg contre 13 kg) et la production laitière a chuté de 30 % (142 kg de lait contre 200 kg). La croissance des agneaux a, quant à elle, chuté de 70 g/j (140 g/j contre 210 g/j).

Généralement, en début de printemps l'herbe est toujours de qualité. C'est par sa quantité qu'elle fait parfois défaut. Par la suite, la situation tend à s'inverser. Les graminées évoluant vers l'épiaison, la masse végétale s'appauvrit en feuilles et gagne en tiges.

Pour assurer une ingestion d'herbe suffisante aux animaux, il faut veiller à ce que la quantité offerte soit elle-même suffisante. Plus l'herbe est courte, moins la quantité d'herbe ingérée par bouchée est importante et plus le nombre de bouchées par minute et le temps quotidien consacré au pâturage augmentent. Cependant, pour des hauteurs d'herbe trop faibles, cette régulation comportementale reste insuffisante pour maintenir un niveau d'ingestion suffisant. Des observations effectuées par Hodgson (1985) ont montré, qu'en pâturage continu sur du ray-grass anglais, la quantité d'herbe ingérée est maximale et stable avec des hauteurs d'herbe de 6 cm et plus. En dessous, l'ingestion quotidienne diminue et peut être insuffisante que pour couvrir les besoins des animaux (apport de 1.8 UFL / jour avec une herbe de 3 cm et de 3 UFL / jour avec une herbe de 6 cm). En pâturage tournant, c'est la hauteur de l'herbe à la sortie des parcelles qui importe. Elle doit être au moins

égale à celle du pâturage continu, voire un peu plus (7 cm) de par la moindre densité de tallage de l'herbe et la moindre densité de feuilles dans les zones basses du couvert végétal.

### *Influence de l'apport d'un aliment complémentaire aux agneaux sur leur croissance*

Lorsque l'herbe est abondante, l'apport d'un aliment complémentaire aux agneaux (concentré ou céréales) est superflu et n'entraîne généralement pas d'augmentation de leur croissance quotidienne. Par contre, si les disponibilités en herbe sont faibles, pareil apport améliore la vitesse de croissance des agneaux et peut avoir un effet bénéfique important sur leur niveau d'infestation parasitaire du fait qu'ils ingèrent moins d'herbe pâturée ras (Tableau 2).

### **Le sevrage**

Le sevrage des agneaux est la méthode la plus simple pour limiter les problèmes de concurrence pour l'herbe entre mères et agneaux.

Il est généralement réalisé en fin de printemps, lorsque la croissance de l'herbe diminue. Il permet alors de réduire les besoins globaux du troupeau puisque les mères ne sont plus en lactation, et d'adapter l'offre alimentaire aux besoins spécifiques de chaque groupe d'animaux en privilégiant les agneaux dont la vitesse de croissance doit être maintenue à un bon niveau.

Il permet aussi de mieux maîtriser l'infestation parasitaire des agneaux. En effet, le nombre de larves infestantes de strongles sur les prairies est souvent faible avant juin, et si les agneaux sont sevrés avant la mi-juin, déparasités et engraisés sur des parcelles saines, les risques d'infestation ultérieure sont faibles. Dans tous les cas, le sevrage doit être associé à un traitement contre les pa-

**Tableau 2 – Vitesse de croissance d'agneaux Ile de France allaités doubles selon la disponibilité en herbe et l'apport d'un aliment complémentaire (Résultats d'un essai mené par Sophie Prache et al, 1992).**

Disponibilité en herbe	Faible (1) 45 g MS / kg PV / j		Forte (1) 66 g MS / kg PV / j	
	Non	Oui	Non	Oui
Apport d'un aliment complémentaire aux agneaux (à volonté)				
Vitesse de croissance des agneaux (g / j)	226	287	276	277
Quantité d'aliment consommée par agneau (kg)	0	16	0	18

(1) MS = matière sèche ; PV = poids vif total (mère et agneaux) ; j = jour

**Tableau 3 – Vitesse de croissance d'agneaux selon la disponibilité en herbe et l'âge au sevrage (Résultats d'un essai sur des agneaux finis à l'herbe mené par Gibb et al, 1981)**

Age des agneaux	Disponibilité en herbe avant sevrage							
	Faible 30 g MS / kg PV / j (1)				Correcte 60 g MS / kg PV / j (1)			
	Age au sevrage (sem.)				Age au sevrage (sem.)			
	6	8	10	14	6	8	10	14
0 – 6	<u>176</u>	209	179	209	<u>178</u>	257	280	282
6 – 8	117	<u>194</u>	189	181	141	<u>235</u>	279	261
8 – 10	137	162	<u>194</u>	167	166	144	<u>278</u>	249
10 – 12	132	179	154	153	147	156	152	238
12 – 14	126	163	167	<u>138</u>	128	140	160	<u>227</u>
14 – 17	120	143	119	148	105	121	88	132
17 - 25	101	113	100	95	82	84	68	71
<b>Croissance</b>								
- avant sevrage	176	205	184	181	278	251	279	260
- après sevrage	115	138	120	109	112	135	95	88
<b>Totale</b>	130	<b>159</b>	146	149	152	172	169	<b>184</b>
<b>Variation du poids vif des agneaux à 25 sem.</b>	-	<b>+5.1</b>	+2.8	+3.3	-	+3.5	+3.0	<b>+5.6</b>

(1) MS = matière sèche ; PV = poids vif total (mère et agneaux) ; j = jour

**Tableau 4 – Quantité de concentré nécessaire à la finition d'agneaux non complétés en prairie selon le poids au sevrage (Résultats d'une étude menée le CIIRPO sur la ferme expérimentale du Mourier)**

Année d'essai	1997	1998	1998	1999
Poids au sevrage (kg)	24.9	24.9	19.1	30.7
Poids rentrée bergerie (kg)	37.5	30.9	26.4	38.6
<b>Consommation (kg brut / agneau)</b>				
- foin	9.5	45.4	68.1	13.4
- concentré	39.9	65.4	71.8	25.6

rasites gastro-intestinaux (ténia, strongles et éventuellement coccidiose).

De manière générale, l'âge des agneaux au sevrage doit être d'autant plus précoce que leur croissance sous la mère est faible.

Différents essais ont montré que lorsque les disponibilités en herbe de bonne qualité sont suffisantes, la production laitière des brebis et la croissance des agneaux sont élevées. Un sevrage trop précoce est alors préjudiciable aux agneaux car ils sont incapables de compenser la perte de lait par l'ingestion d'herbe, même si elle est de qualité. Un sevrage tardif vers 14 semaines ou plus (16 ~ 18 semaines) est recommandé. La croissance globale moyenne (pré et post sevrage) des agneaux sevrés tardivement et finis en prairie est supérieure à celle des agneaux sevrés précocement (Tableau 3). En cas de rentrée en bergerie pour une finition au bac, ces agneaux consomment par ailleurs généralement moins de concentré car plus lourds à la rentrée (Tableau 4).

Par contre, s'il y a peu d'herbe de bonne qualité et que les agneaux ont, ou risquent d'avoir, une mauvaise croissance sous la mère, un sevrage plus précoce est conseillé.

## Phase d'engraissement (période post sevrage)

La période post sevrage des agneaux d'herbe, c'est-à-dire leur engraissement et finition, suscite bien souvent des interrogations quant à la façon de procéder : faut-il laisser les agneaux en prairie, les compléter, les rentrer en bergerie, ... ?

Cette phase se déroule en été et ces interrogations sont souvent générées par le contexte du moment : les réserves d'herbe diminuent, la chaleur et la sécheresse ralentissent

sa croissance et la pression parasitaire est élevée sur les parcelles pâturées depuis le début de l'année.

### Engraissement à l'herbe

Lorsque les réserves d'herbe sont suffisantes, et de surcroît lorsque des parcelles saines libérées par la fauche sont disponibles, l'engraissement à l'herbe peut s'envisager.

Si l'on veut obtenir des croissances élevées après sevrage, il est nécessaire d'offrir une possibilité de tri suffisante aux animaux et donc d'accepter un certain gaspillage d'herbe par les jeunes, herbe qui peut ensuite être valorisée par d'autres animaux (brebis taries, brebis allaitantes ayant mis bas plus tard, par exemple).

Lorsque les disponibilités en herbe de qualité sont limitées, les vitesses de croissance sont directement affectées. Pour les maintenir à un niveau satisfaisant, la complémentation des agneaux au pâturage peut être envisagée. Mais, de même qu'avant sevrage, elle est surtout efficace pour de faibles disponibilités en herbe.

Que la quantité d'herbe offerte soit limitée ou non, les agneaux consommeront le concentré qui leur est apporté. Cependant, lorsque l'herbe est suffisamment disponible, cette consommation se substitue à la consommation d'herbe, parfois de façon très importante, sans générer une augmentation significative de la vitesse de croissance des agneaux.

De nombreux essais ont montré que la complémentation est inefficace lorsque les disponibilités en herbe sont élevées. Ainsi, Béchet et Brelurut (1986) ont constaté la mise en lutte d'agnelles de 8 mois conduites sur des prairies riches en herbe sans complémentation à un poids équivalent (42.7 kg contre 43.0 kg) à celui d'agnelles conduites sur

des prairies similaires avec 450 gr d'aliment complémentaires par jour. La substitution de l'herbe par le concentré a mené à une réduction du temps de pâturage quotidien de deux heures (9H59' contre 7H49') mais à une consommation totale de 60.3 kg d'aliment par agnelle non valorisée par une amélioration du poids à la mise en lutte.

Si la complémentation des agneaux avant sevrage conduit à des niveaux de consommation de concentré relativement faibles, même lorsque celui-ci est distribué à volonté, c'est en par-

**Tableau 5 – Influence de l'âge au sevrage et de la vitesse de croissance sous la mère sur les performances d'agneaux d'herbe engraisés en bergerie après sevrage**

Type d'agneau	Croissance lente sous la mère			Croissance rapide sous la mère			
	6	12	16	6	12	16	Pas de sevrage
<b>Age au sevrage (semaines)</b>							
<b>Croissance (g / j)</b>							
- avant sevrage	186	205	207	246	302	285	276
- après sevrage	305	358	334	342	332	343	-
<b>Consommation (kg MS)</b>							
- concentré	93.0	58.4	64.2	77.1	43.9	29.9	27.7
- indice consommation post sevrage	3.0	2.8	3.8	2.7	3.2	2.0	-
- foin	21.4	11.7	11.6	17.3	8.1	3.2	-
<b>Abattage</b>							
- âge	142	138	155	103	120	136	142
- poids	42.2	40.4	41.4	43.2	41.7	43.9	43.3

tie de par un phénomène d'entraînement de l'agneau par sa mère. Par contre, après sevrage, une distribution à volonté peut entraîner des consommations élevées. On constate aussi que, plus le niveau de complémentation est élevé, plus la quantité d'herbe ingérée diminue et plus l'indice de consommation du concentré augmente.

Lorsque les agneaux sont conduits à l'herbe, l'obtention de bons résultats de croissance dépend aussi du suivi parasitaire des agneaux. Ceux-ci s'infestent rapidement et parfois très fortement de vers gastro-intestinaux (ténia et strongles), et ce d'autant plus s'ils broutent des prairies pâturées depuis le printemps. Il est conseillé de lutter préventivement contre ces parasites et de destiner préférentiellement aux agneaux les parcelles libérées par la fauche et donc non recontaminées depuis l'assainissement dû à l'hiver.

### ***Finition en bergerie***

Lorsque les disponibilités en herbe sont faibles (sécheresse), il faut parfois finir des agneaux en bergerie. A leur rentrée, il est nécessaire de les traiter contre les parasites gastro-intestinaux et de leur ménager une transition alimentaire s'ils ne recevaient pas de concentré au pâturage.

La finition précoce en bergerie peut aussi être une solution pour les agneaux qui démarrent mal au printemps, en particulier ceux qui disposent de peu de lait sous la mère et ne parviennent jamais à compenser ce faible apport.

Ce sont ces agneaux qui coûtent le plus cher à produire, et en particulier ceux qui sont rentrés en bergerie très tardivement, en fin d'été ou en automne. Ils peuvent consommer jusqu'à 120 kg de concentré, parce qu'ils ont des croissances souvent très faibles et des indices de consommation très élevés durant leur finition. Plutôt que d'attendre l'automne pour rentrer ces animaux en bergerie, il est préférable de le faire dès le printemps après un sevrage précoce.

Un essai mené par Prache et al sur des agneaux Ile de France (1986) montre que lorsqu'ils sont sevrés et rentrés précocement en bergerie, les agneaux à faible vitesse de croissance sous la mère acquièrent une vitesse de croissance post sevrage du même ordre de grandeur que celle d'agneaux à bonne vitesse de croissance sous la mère et laissés en prairie avec un complément à partir du sevrage (Tableau 5). Ces très bonnes vitesses de croissance permettent des indices de consommation faibles (environ 3 kg MS de concentré par kg de gain de poids vif) et donc finalement une réduction du coût de production de ces agneaux à faible croissance initiale.



*Lorsque la quantité d'herbe est suffisante, la complémentation des agneaux ne se justifie pas.*

### **Conclusion**

Un agneau d'herbe n'est pas un synonyme d'agneau élevé seulement avec de l'herbe, mais avec le maximum d'herbe.

Jusqu'à l'âge de 8-10 semaines, l'énergie qu'il ingère provient surtout du lait qu'il consomme. Il est donc important que les brebis soient bonnes laitières et en bon état à la mise bas.

Si c'est le cas et que les disponibilités en herbe sont suffisantes, il ne faut pas vouloir sevrer les agneaux trop tôt car ils ne pourront pas compenser le manque de lait par une augmentation de leur consommation d'herbe. Un sevrage après 14 ~ 16 semaines peut être recommandé. Après sevrage, de bonnes performances au pâturage ne peuvent être obtenues qu'avec des quantités importantes d'herbe de bonne qualité. La complémentation des agneaux avant ou après sevrage au pâturage est surtout efficace si les disponibilités en herbe sont faibles.

Lorsque la croissance de l'agneau sous la mère est faible suite à un manque de lait ou à une insuffisance d'herbe et lorsque les agnelages sont tardifs (agnelages d'agnelles), un sevrage précoce s'impose. Celui-ci doit se faire au plus tôt lorsque l'agneau pèse le triple de son poids à la naissance. A partir de l'âge de 8 semaines, il est préférable de sevrer les agneaux si leur croissance est inférieure à 60 % de leur potentiel. L'engraissement en bergerie est souvent préférable pour ces agneaux car il permet d'obtenir des croissances satisfaisantes et de limiter le coût de leur production de par un indice de consommation satisfaisant.

Un autre facteur essentiel, très souvent responsable des faibles croissances et des coûts de production trop élevés des agneaux d'herbe, est le parasitisme. Il est indispensable de bien le maîtriser.

# Ingestibilité et valeur alimentaire des foins issus de prairies de haute valeur biologique

V. Decruyenaere, Q. Houba, D Stilmant (1)  
A. Philippe (2)  
J. Bindelle (3)

(1) Centre Wallon de Recherches agronomique, Section Systèmes agricoles, 100 rue du Serpont, B-6800 Libramont

(2) Agra-Ost, 38 Klosterstrasse, B-4780 St Vith

(3) Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, 2 Passage des Déportés B-5030 Gembloux

## Introduction

Les prairies reconnues et primées, dans le cadre des mesures agrienvironnementales, pour leur haute valeur biologique, suite aux contraintes de production qui leur sont propres (aucun apport de fumure et aucune exploitation avant le 15 juillet), sont moins productives et, généralement, leurs foins sont de moindre qualité (Smit et al., 1999). L'objectif de cet essai était de caractériser la valeur alimentaire de ces foins et d'en déterminer le potentiel d'utilisation.

## 1. Matériel et méthodes

### 1.1. Description des foins

Les trois foins évalués proviennent de prairies permanentes situées en Haute-Ardenne (Belgique), entre 440 et 640 m d'altitude. Les conditions pédoclimatiques qui y règnent sont similaires. Le foin 1, fauché le 18/07/2007, est issu d'une prairie de fauche submontagnarde (*Achemillo-Trisetum*) dominée par le géranium des bois (*Geranium sylvaticum*). Le foin 2, fauché après le 15/08/07, a été produit sur une prairie de fauche montagnarde (*Meo-Trisetum*) issue de l'association à fenouil des alpes (*Meum athamanticum*). Le foin 3 provient d'une prairie de fauche à canche cespitose (*Deschampsia cespitosa*) et à renouée bistorte (*Poly-*

*gonum bistorta*).

Il a également été fauché après le 15/08/2007.

Ces 3 foins ont été comparés à un foin témoin, issu d'une prairie temporaire présentant une flore classique (ray grass/fléole/trèfle blanc/trèfle violet) qui, vu les mauvaises conditions météorologiques rencontrées en 2007, a

lui aussi été fauché très tardivement le 12/07/2007. Les trois foins ont ainsi été comparés au foin le plus rencontré dans la région. Tous les foins ont été fauchés avec une faucheuse conditionneuse et séchés au sol.



Canche cespitose - Photo : CRA-W

### 1.2. Schéma expérimental

Les foins ont été distribués brins longs, à volonté, à quatre lots homogènes de cinq brebis gestantes, au cours de trois périodes de mesures (sept jours d'adaptation et sept jours de mesures). Les brebis disposaient d'eau de boisson et de bassins à lécher enrichis en minéraux. L'ingestion volontaire et la proportion de refus ont été mesurées à l'échelle du lot. Ces paramètres ont servi de base au calcul de la valeur d'encombrement (UEM) de ces foins. La composition chimique des foins (protéines (MPT), cellulose (CEL) et digestibilité enzymatique (MODE)) a été estimée par spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR). Leur dégradabilité ruminale a été, quant à elle, évaluée par la méthode des gaz tests (Menke et Steingass, 1988). Les données d'ingestion ont été analysées statistiquement selon un schéma en carré latin incomplet : quatre foins – quatre lots de brebis – trois périodes de mesures.

## 2. Résultats

Par rapport au foin témoin, l'ingestion des foins à flore diversifiée a été de 14,5 % inférieure. Leur encombre-

Tableau 1 : Ingestibilité de foins à flore diversifiée

	Foin				Effet		
	1	2	3	témoin	Foin	Période	Lot
Ingestion (g MS/kg poids vif)	13,7	13,7	13,4	15,8	P<0,001	P<0,05	NS
Refus (%)	26,6	28,4	32,1	18,0	P<0,001	P<0,001	NS
UEM	1,94	1,94	2,00	1,66	P<0,001	NS	NS

UEM = Unité d'Encombrement Mouton

ment est dès lors supérieur de 17,5 % tout en étant proche de ceux proposés par l'INRA pour des foins des Alpes (1,87 et 2,25). Les foins 1, 2 et 3 étaient comparables entre eux pour ces 2 paramètres. De même, les refus des foins à flore diversifiée sont supérieurs (tableau 1). Ces foins présentent des teneurs en protéines comparables entre elles et supérieures à celle du foin témoin. La teneur en cellulose n'est, par contre, pas différente de celle du foin témoin. Les foins à flore diversifiée fermentent plus lentement dans le rumen. Les teneurs en matière organique digestible, calculées à partir des productions de gaz, sont inférieures à celle du foin témoin. Calculée à partir de la digestibilité enzymatique, la valeur énergétique des quatre foins varie de 0,55 (foin3) à 0,62 (foin 2) UFL / kg MS, cette dernière valeur étant comparable à celle observée pour le témoin. Les valeurs énergétiques calculées à partir de la digestibilité 'gaz tests' sont par contre inférieures de 30 % (tableau 2).

## Discussion et conclusion

Bien que présentant des teneurs en protéines supérieures, suite à une moindre sénescence des dicotylées et / ou à l'occurrence de regains en sous couvert pour les fauches réalisées à la mi-août (Smit et al. 1999), et des teneurs en fibres semblables à un foin conventionnel fauché tardivement, les trois foins à flore diversifiée se sont révélés moins ingestibles. L'ingestibilité inférieure peut être due à une moindre dégradabilité ruminale, laquelle pourrait être perturbée par la présence, dans ces fourrages, de composés phénoliques. On peut également souligner qu'en l'absence de détermination de la digestibilité in vivo, la méthode enzymatique classique, estimée par SPIR, aboutit à des valeurs alimentaires cohérentes pour ce type de produit. Par contre, sur base de la valeur énergétique 'gaz test', la distribution de ces foins ne permettrait que de couvrir les besoins totaux des brebis gestantes à concurrence de 35 % pour les foins à flore diversifiée et de 50 % pour le foin témoin.

Menke K.H., Steingass H., 1988. Anim. Res. Develop. 28, 7-55.

Smit Q. et Lecomte Ph., 1999. Fourrages Actualités, 6, 48-58

**Tableau 2 : Compositions chimiques et valeur alimentaire**

Paramètres / Foins	1	2	3	témoin
MPT (% MS)	8,6	8,1	8,2	6,5
CEL (% MS)	32,5	30	34,4	33,7
MODvivo enzym. (g/kg MS)	533	545	503	556
MODvivo gaz test (g/kg MS)	357	347	337	431
UFL enzyme. (/kg MS)	0,59	0,62	0,55	0,62
UFL gaz test (/kg MS)	0,40	0,39	0,37	0,50

MPT = Matières Protéiques Totales, CEL = Cellulose, MOD = Matières Organiques Digestibles, UFL = Unité Fourragère Lait



Geranium des bois - Photo : CRA-W



Fenouil - Photo : CRA-W

# Les béliers Texel disponibles en insémination artificielle

Marianne Raes - CISO

Le CISO propose aux éleveurs qui souhaitent mettre leurs meilleurs béliers à disposition d'autres producteurs via l'insémination de profiter de ses services. Cette possibilité a été instaurée pour différentes races en 2008 mais n'a connu de succès qu'en Texel, la demande d'insémination étant très faible dans les autres races.

La technique utilisée est la même que le bélier appartienne à un éleveur ou au CISO. Le prélèvement, l'analyse et la préparation de la semence se font le matin à Faulx-les-Tombes. Les inséminations ont lieu l'après-midi dans les élevages. Elles sont réalisées par voie naturelle, par dépôt exo-cervical de semence fraîche, après synchronisation des cycles des brebis à l'aide d'éponges vaginales.

Le centre n'a pas fait l'acquisition de nouveaux béliers cette année et propose cinq Texel déjà connus des éleveurs sélectionneurs. Trois béliers, mis à disposition par des éleveurs, sont également disponibles. Les huit béliers ont des origines très variées et présentent des qualités différentes, ils ont tous le génotype ARR ARR.

Le tableau ci-dessous donne quelques informations sur les béliers disponibles

## Les béliers Texel du CISO

Les cinq béliers du centre sont disponibles toute l'année.

• **Favori**, 2339 de l'élevage van Norel, est né double en 2003. C'est un des meilleurs fils d'Espoir (02325 02077). La mère de Favori est une fille de Wilson (01851 03286), elle a 91 points en AG et a produit 17 agneaux en 8 agnelages. En 2005 Favori et ses descendants ont remporté quatre des cinq championnats au fameux concours d'hiver



Favori

d'Ambt Delden en Hollande. En 2006 Favori a été champion des béliers au concours d'hiver de Ciney. Il est notamment le père du bélier 02325 02415.

• **Gédéon** est né double en 2004, il a reçu une note de 90 points en aspect général lors de l'expertise officielle, ceci prouve qu'il réunit toutes les qualités demandées par les éleveurs sélectionneurs. Il présente notamment une excellente musculature et un développement important, qualités



Gédéon

Bélier	N°ident.	Naisseur/ Vendeur/ Propriétaire	Tête	De	Ms	Pp	Ty	Me	Toi	AG
<b>Texel CISO</b>										
Favori	02325 02339	W.van Norel/ CISO et Ch.Ledent	87	89	90	90	89	86	87	89
Gédéon	03468 01022	Geene/ Ph.Dejardin / CISO	88	92	92	90	89	87	89	90
Hidalgo	05897 00910	T. van Deijne / CISO	88	89	89	89	89	86	88	89
Icare	1053 0014	W.Blanchaert / P.Wilkin / CISO	89	88	91	90	90	88	89	89
Inzaghi	4103 0013	P.Heye / CISO	89	92	89	89	89	87	88	89
<b>Texel éleveurs</b>										
Jeremez des Cyprès	6 8104 6353	F.Robert / N.Mauguit	85	90	90	89	87	88	87	88
	04252 01596	AC Zee/ D.Schillewaert	88	89	89	88	88	86	90	89
	04380 05914	Tjepkema / D.Schillewaert	88	91	89	88	88	86	86	88

Tête = Tête, De = Développement, Ms = Musculature, Pp = Proportion, Ty = Type, Me = Membres, Toi = Toison, AG = Aspect Général

qu'il transmet à ses descendants. Plusieurs de ses filles ont participé avec succès à différents championnats avant de se révéler à l'élevage comme étant d'excellentes reproductrices. Gédéon a un superbe palmarès, il s'est classé sept fois champion des antenais en 2005, notamment à Bruxelles où il a été sacré champion national à l'unanimité.

- **Hidalgo** est né double en 2005, il est le fils d'un excellent bélier, le 832 de l'élevage de van Dommelen. Huit de ses demi-sœurs sont des brebis A, ce qui signifie qu'elles ont au moins 90 points en AG. Hidalgo est également le demi-frère du fameux bélier A né quadruple chez Santema qui porte le numéro 1928.



Hidalgo

Hidalgo est un bélier développé qui présente une très bonne musculature. Il s'est classé parmi les cinq meilleurs agneaux au concours d'Ambt Delden de 2005. Un de ses fils y a réalisé le même classement l'année suivante.

- **Icare** est né double en 2006. C'est un bélier régulier qui allie musculature et type, il a respectivement 91 et 90 points pour ces critères. Des élevages très connus, comme ceux de Blanchaert, van Ark et Kroon apparaissent dans son pedigree. La grand-mère paternelle d'Icare (04066 00696) est une brebis extraordinaire puisqu'elle a 94 points en aspect général. Icare a été retenu parmi les cinq meilleurs agneaux au concours provincial de Deinze et au concours d'Eghezée en 2006. Il a donné d'excellents jeunes



Icare

dans l'élevage de P.Wilkin, l'an dernier ses agneaux ont remporté le lot de trois jeunes d'un même père au concours provincial d'Hannut où un de ses fils a été retenu parmi les meilleurs agneaux.

- **Inzaghi** est né simple d'une antenaise en 2006, c'est un bélier complet et régulier dont les points forts sont le développement et la musculature, il a 92 et 89 points pour ces critères. En 2007 il a été champion des antenais à Drongen et s'est classé troisième au concours national de Bruxelles.



Inzaghi

## Les béliers des éleveurs

Ils sont disponibles durant une période déterminée, fixée par leur propriétaire.

- **Jeremez des Cypres** 6 8104 6353 est né simple chez Francis Robert en mars 2007, il est proposé par Nicolas Manguit. Ses principales qualités sont le développement et la musculature. C'est un fils du fameux Garibaldi (01524 00935) de F. Robert qui a été champion à Ciney, Jodoigne, Wavre et Eghezée en 2006 et dont plusieurs jeunes se sont fait remarquer en concours. La mère de Jeremez est une fille du bélier 3331 de C. Kikkert, elle est née chez Ben Kouters et a donné 6 agneaux en quatre agnelages. Jeremez a été retenu parmi les meilleurs agneaux au con-



Jeremez

cours national de Bruxelles en 2007, il a été champion des béliers à Wavre et vice-champion à Jodoigne cette année, ses filles ont remporté le lot d'agnelles à Wavre et Sivry.

• **04252 01596** est né double en 2006 chez Zee en Hollande.

Son père 00828 03101 est né chez van der Wey, il a 88 points en aspect général et 92 en musculature, c'est un fils du bélier keurram 02504 01055 de Velthuis.

Sa mère est née chez Zee d'un bélier de Worp (04244 01441), elle a 90 points en aspect général avec 91 points en tête et musculature. Elle a donné 9 agneaux en 6 agnelages.



04252 01596

01596 est un bélier très développé, il pèse plus de 100 kg.

Ses excellents résultats en concours reflètent ses nombreuses qualités. En 2007 il a été champion provincial des antenais avant

d'être champion national à Agribex. Ses jeunes ont remporté les championnats réservés aux descendants d'un même père aux concours interprovinciaux de Waregem et Vollezelle en 2008.



04380 05914

• **04380 05914** est né double chez Tjepkema sur l'île Texel en 2006.

Son père, 04380 04419 de Tjepkema, a 88 points en aspect général et est un petit fils du fameux 2982 de

C.Kikkert.

Sa mère est une petite fille de Caruso, un bélier de Bakker qui a été utilisé au CISO durant plusieurs années. Elle est née triple et a 89 points en aspect général.

C'est un bélier régulier qui présente une musculature très développée. Il s'est classé troisième au concours provincial de Torhout en 2009.

Ces deux béliers sont proposés par Daniel Schillewaert.

## Présentation des béliers

Comme le CISO n'a pas acheté de nouveaux animaux cette année, la décision a été prise de ne pas organiser de soirée de présentation des béliers. Les éleveurs qui souhaitent voir ou revoir les cinq béliers du centre sont invités à

prendre rendez-vous (081/58 28 94 ou [info@ciso-belgium.org](mailto:info@ciso-belgium.org)) pour une visite individuelle à Faulx-les-Tombes.

Le bélier de N. Mauguit sera présent au concours d'Alost le 21/07 et de Libramont le 25/07, ceux de D. Schillewaert à Alost le 21/07 et à Waregem le 23/08. Les éleveurs intéressés par des inséminations pourront en principe les voir à ces occasions.

## Catalogue des béliers

Le catalogue des béliers d'insémination, constitué de fiches individuelles peut être obtenu sur demande au CISO (081/58 28 94 ou [info@ciso-belgium.org](mailto:info@ciso-belgium.org)). Les fiches sont également disponibles sur le site du centre (<http://www.ciso-belgium.org>).

## ANNONCES

(A consulter également sur notre site Internet : [www.ficow.be](http://www.ficow.be))

**Agneaux mâles de race Zwartbles**, nés début février 2009, inscrits au LG, indemnes de maedi-visna, vaccinés contre la FCO.

Tél. : 04 / 275 39 19 (4470 Saint-Georges-sur-Meuse)

**Agneaux et agnelles de race Ardennais Roux**, tous arr/arr, indemnes de maedi, vaccinés FCO.

Tél. : 04 / 377 17 88 (4633 Mélen)

**Agneau, agnelles, brebis et bélier Bleu du Maine**, inscrits au LG et indemnes de maedi.

Tél. : 04 / 382 24 34 (4140 Sprimont)

**Antenais Texel français**, né le 12/12/2007, non inscrit, vacciné contre la FCO et traité contre les myases. Disponible fin juillet.

Tél. : 0475 / 62 53 48 (7870 Lens)

# La paratuberculose chez les caprins

*Texte paru dans l'Egide n° 17*

**Hervé Hoste - Christophe Chartier**

**La paratuberculose (encore appelée maladie de Johnes) est une maladie infectieuse et contagieuse due à *Mycobacterium paratuberculosis* (= *M. johnei*). Elle est rencontrée chez les principales espèces de ruminants domestiques, y compris la chèvre. Comme l'indique son nom, c'est une maladie dont l'agent étiologique est voisin de celui de la tuberculose.**

**L'importance de la paratuberculose tient avant tout aux pertes économiques qu'elle entraîne dans un élevage.**

La paratuberculose évolue de façon lente, sur un mode chronique. L'organe atteint est l'intestin grêle, surtout dans sa portion iléale. La maladie provoque une entérite chronique hypertrophiante. Elle se traduit au sein d'un troupeau par des animaux présentant un amaigrissement progressif pouvant aller jusqu'à la cachexie en dépit d'un appétit maintenu. Cette dégradation de l'état général, irréversible, est associée à de l'apathie et conduit à des pertes de production importantes. Chez les bovins, l'infection à *M. paratuberculosis* s'accompagne également de diarrhée abondante, fréquente, mais ce symptôme est exceptionnellement observé chez les chèvres chez qui l'amaigrissement progressif est le seul signe clinique. La paratuberculose est une maladie de terrain : la gravité de l'expression clinique est dépendante de nombreux facteurs favorisants (parasitisme, stress, déséquilibre nutritionnel). Réciproquement, on estime généralement que la paratuberculose, par son aspect débilitant, contribue également à exacerber les conséquences d'autres pathologies.

## Epidémiologie

Les fèces des chèvres atteintes (malades ou infectées latents sans signe clinique) sont la principale source de contamination de l'environnement. La bactérie résiste bien dans le milieu extérieur. La transmission de la maladie est principalement orale. Elle survient surtout chez les jeunes lors des contacts avec la mère ou avec l'environnement souillé.

Toutefois, la phase d'incubation est longue et l'évolution initiale de l'infection est généralement asymptomatique. Ceci explique que les symptômes de la paratuberculose sont retrouvés principalement chez les animaux âgés, à partir de 2 ans. Cependant, la présence dans un troupeau d'animaux avec des manifestations cliniques doit être considérée comme un signe d'alerte.

Cela laisse supposer l'évolution d'une infection latente sur la plupart des animaux du troupeau. Des mesures de prévention au sein de l'élevage doivent alors être engagées.

Enfin, il faut signaler que le passage du germe entre les

différentes espèces de ruminants est probable. Quant au rôle pathogène de *M. paratuberculosis* pour l'homme, il demeure très discuté, en particulier dans l'étiologie de la maladie de Crohn (entérite chronique).

## Diagnostic

Le diagnostic de suspicion se base sur l'observation des signes cliniques associés aux caractéristiques épidémiologiques (animaux très maigres âgés de plus de 2 ans). Il peut être complété par la mise en évidence directe du germe par coloration spécifique (coloration de Ziehl-Nielsen repérant les bacilles Acido Alcoolo résistants) à partir de grattage de la muqueuse rectale ou de prélèvements fécaux. Cependant, cette technique est peu sensible. L'identification du bacille par des techniques de biologie moléculaire (PCR) tend à se développer. Du vivant de la chèvre, le meilleur diagnostic est le diagnostic sérologique (immuno-diffusion en gélose (IDG)). Cette méthode permet de détecter les animaux excréteurs du germe avec une bonne fiabilité. Enfin, l'autopsie des animaux cliniquement atteints conduit également à identifier cette pathologie au vu des lésions caractéristiques de l'intestin grêle et des ganglions associés.

## Traitement

Le traitement des animaux atteints est fortement déconseillé pour plusieurs raisons.

Comme les autres mycobactéries, *M. paratuberculosis* est un germe difficile à éliminer et il nécessite d'associer plusieurs antibiotiques pendant longtemps ce qui fait du traitement une aberration économique. Par ailleurs, en raison de la proximité d'espèce avec les mycobactéries agents de la tuberculose, le traitement est à éviter de crainte d'un transfert de résistance aux antibiotiques chez *M. tuberculosis* ou *M. bovis*. La prévention est donc la méthode de choix pour lutter contre cette affection.

## Prévention

La paratuberculose est un problème général au niveau de l'élevage. La prévention vise deux objectifs :

- 1/ limiter la contamination initiale par transmission orale ;
- 2/ réformer les animaux infectés.

La prophylaxie doit d'abord reposer sur des mesures de prophylaxie sanitaire. En tout premier lieu, des méthodes de prévention défensive sont à mettre en œuvre dans l'élevage.

Ces méthodes supposent un respect des règles générales d'hygiène, en particulier autour de la mise bas et pour l'élevage des chevreaux. La séparation précoce des jeunes de la mère est aussi à envisager de manière générale car cette mesure évite la contamination des chevreaux dans les

premiers jours de vie (utilisation de colostrum chauffé et de lait reconstitué).

Ces méthodes défensives sont à compléter par des mesures offensives. Lorsque l'économie de l'élevage le permet, l'élimination progressive des animaux porteurs du germe est fortement conseillée afin de tarir la source principale de *M. paratuberculosis*. Ce principe suppose de repérer au préalable les animaux infectés latents par les méthodes de laboratoire directe (identification du germe par coloration spécifique) ou indirecte (IDG).

*NDLR : 2 vaccins existent : le Néoparasec, vaccin vivant à administrer à la dose de 1 ml avant l'âge de 1 mois, et le Gudair, vaccin tué à administrer à la dose de 1 ml à tout âge. Ces 2 vaccins sont interdits tant en France qu'en Belgique car la vaccination interfère avec la détection dans l'élevage des animaux porteurs latents.*

*Pour la désinfection des locaux et du matériel, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments préconise comme désinfectants le Chlore à 1,4 % (15 minutes), le Crésyl à 3 % (15 minutes), le Phénol à 2,5 % (15 minutes), le Formol à 3 % (30 minutes) ou l'eau de javel à 1 ° chlorométrique (30 minutes)*

## Foire agricole de Libramont les 24, 25, 26, 27 juillet 2009

Comme chaque année, la FICOW sera présente lors de la Foire de Libramont dans le chapiteau commun avec l'AWEOC (stand n°42.02)



N'hésitez pas à nous rendre visite !

# A l'Alliance... découvrez les forfaits de transport

## L'Elevage + facile

Pour faciliter les commandes...

le prix de vos achats détermine le prix du transport ! \*

NOUVEAU

Visitez le nouveau site marchand !

## www.catalliance.com

\* à l'exception des produits lourds et volumineux  
Offre transport valable jusqu'au 30/09/09

➤

N° Tél. **00.33.5.49.83.30.92**

Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE

www.alliancepastorale.fr

# Viande d'agneau : pensez-y pour vos barbecues !

Le temps des longues soirées estivales est également celui des barbecues. Brochettes, côtes ou tranches de gigots d'agneau sont généralement de la partie. Voici quelques conseils de circonstance glanés pour vous pour la réussite de vos repas estivaux.

Olivier Vanwarbeck - FICOW

## La viande de mouton au barbecue

En dehors du célèbre méchoui qui nécessite une installation spéciale, le mouton et l'agneau sont également excellents cuits au barbecue.

Les merguez de mouton sont particulièrement savoureuses et appréciées de tous, un grand classique des grillades.

Les côtes d'agneau doivent être cuites à température vive afin de saisir la viande et lui permettre de conserver tous ses sucs.

Tout comme pour le bœuf, utilisez une spatule ou une pince pour retourner les pièces de mouton afin de ne pas les piquer et leur faire perdre leur jus.

La cuisson des côtes d'agneau est rapide au barbecue (comptez 3 à 4 minutes de chaque côté selon l'épaisseur). Salez en fin de cuisson avant de servir.

(Source : <http://www.feminin-masculin.com/Viande-au-barbecue.html>)

## La bonne température de cuisson au-dessus des braises

Pour s'assurer de la bonne température des braises, la méthode la plus simple consiste à mettre sa main à environ 10 ou 12 cm au-dessus des braises et voir combien de temps vous parvenez à y laisser votre main :

1 seconde : la température des braises est trop élevée pour la cuisson des viandes.

3 secondes : température idéale pour la cuisson de tous les types de bœuf, volaille, porc et mouton.

5 secondes : température trop basse pour la viande mais idéale pour le poisson, les légumes ou le fromage.

7 secondes : la température n'est pas assez haute.

Si la température est trop élevée, il suffit d'étaler davantage les braises afin de la faire baisser immédiatement.

En revanche si la température est trop basse, rassemblez les braises au centre du foyer, ajoutez du charbon de bois tout autour et patientez.

(Source : <http://www.feminin-masculin.com/Viande-au-barbecue.html>)

## Comment éviter les substances cancérigènes

• L'idéal est un modèle de barbecue où la graisse ne tombe pas directement sur la source de chaleur.

• A défaut, si vous optez pour un barbecue au charbon de bois, choisissez un modèle dont la grille peut être réglée en hauteur, et placez-la à au moins 10 cm de la source de chaleur.

• Allumez le feu suffisamment à l'avance et attendez que le charbon/les briquettes soient incandescent(es) et recouvert(es) d'une fine pellicule de cendres blanches avant de placer la viande sur la grille.

• Attendez aussi que l'allume-feu éventuel soit totalement consumé.

• Préférez le charbon de bois épuré (c'est indiqué sur l'emballage) au charbon de bois ordinaire.

• Utilisez une barquette spéciale en aluminium. Les aliments plus gras (côtes d'agneau,..) peuvent également être préparés en papillote.

• Évitez de griller des aliments fumés (lard ou saucisses fumées,..) qui, par essence, contiennent déjà une certaine dose de HAP. (\*)

• Ne mangez pas les parties carbonisées de la viande; elles contiennent beaucoup de HAP.

• Nettoyez régulièrement la grille.

(\*) Note : Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont une famille de composés chimiques contenus dans certains aliments comme les produits fumés. Ces substances sont cancérigènes mais une alimentation variée n'apporte que de faibles doses de HAP, ce qui présente peu de danger. Toutefois, les HAP se forment également lorsque les aliments sont carbonisés, c'est pourquoi il importe de veiller à la cuisson des viandes au barbecue.

(Source : Test-Achats – édition 532 – Juin 2009)



## Recette : Brochettes d'agneau à la menthe

### Ingrédients

#### Pour 4 personnes :

1kg de gigot d'agneau coupé en cubes de 3 cm (48 morceaux),  
36 tomates cerises,  
4 courgettes coupées en 36 morceaux,  
1 bouquet de menthe fraîche.

#### Marinade :

120 ml d'huile d'olive,  
250 ml de vin rouge,  
50g de persil,  
1 oignon,  
3 c. à soupe de coriandre,  
2 c. à soupe de menthe,  
2 c. à café de marjolaine,  
1 c. à café de cumin,  
1 c. à café de raz-el-anout,  
1 c. à café de sel,  
poivre

#### Sauce :

250 ml de yaourt nature non sucré,  
3 c. à soupe de coriandre fraîche hachée,  
1 c. à soupe de crème fraîche.

### Préparation

Préparez la marinade en mélangeant tous les ingrédients. Dans un plat creux déposez les morceaux de gigot, versez la marinade, couvrez d'un film alimentaire et laissez au réfrigérateur 24 heures.

Egouttez l'agneau et réservez la marinade. Sur chaque brochette commencez par un morceau de viande, une rondelle de courgette, une tomate et finir par le 4ème morceau de viande (3 brochettes/personne). Cuire en badigeonnant avec un pinceau de cuisine la marinade. Retournez souvent afin que l'agneau soit bien cuit à l'extérieur et encore rosé à l'intérieur.

Dans un bol, mélanger le yaourt, la coriandre et la crème fraîche. Assaisonner. Servez les brochettes sur un lit de menthe et la source au yaourt à part.

### Suggestions et conseils

N'utilisez pas de récipient en aluminium pour la marinade. Si vous utilisez un barbecue et des brochettes en bois, faites tremper celles-ci 1 h dans l'eau puis les badigeonner avec un chiffon huilé. Elles brûleront moins vite.

(Source : [http://www.750g.com/fiche\\_de\\_cuisine.2.123.7047.htm](http://www.750g.com/fiche_de_cuisine.2.123.7047.htm))

## Abonnement collectif au périodique "La Chèvre"



Depuis 2006, la FICOW propose une formule d'abonnement collectif à la revue "La Chèvre", magazine professionnel caprin français, édité par l'Institut de l'élevage.

Cette formule d'abonnement collectif permet de réduire le coût d'un abonnement individuel (44 € au lieu de 59 €) et permet également d'éviter le surcoût d'un abonnement pris de l'étranger.

L'abonnement couvre la réception des 6 numéros publiés par an. La prochaine période d'abonnement couvrira ainsi la réception des numéros 294 (septembre/octobre 2009) à 299 (juillet/août 2010).

Les personnes qui souhaitent entrer ou poursuivre leur participation à cette formule d'abonnement collectif peuvent s'inscrire en payant le montant de **44 €** sur le compte **103-0101534-43** avec en **communication : nom de la personne + "abonnement La Chèvre"**, et ce **pour le 15 août 2009**.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet : <http://www.la-chevre.fr>

Pour tout renseignement concernant l'abonnement collectif: FICOW - 081 / 627 447 - [ficow@ficow.be](mailto:ficow@ficow.be)

